

Symielec Var



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ**

2020

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var



ÉDITO



LES TEMPS FORTS



1. LES MISSIONS
DU SYMIELECVAR

2020



2. LES COMPTES
DU SYNDICAT



4. L'INFORMATION &
LA COMMUNICATION



3. LE FONCTIONNEMENT
DU SYMIELECVAR



Le mot du Président



Je suis heureux, en tant que nouveau Président du SymielecVar, de vous communiquer le rapport d'activité du Syndicat 2020.

Il présente l'ensemble des activités de cette année particulière due à la crise sanitaire qui a fortement impacté les collectivités et l'économie.

Je me réjouis de constater, comme vous pouvez le faire vous-même, que la structure a su rester performante au service de ses adhérents.

De nombreuses compétences ont été déployées notamment dans le domaine de la transition énergétique et les travaux ont pu être réalisés.

Tout cela n'aurait pas été possible sans le soutien de l'ensemble du personnel du SymielecVar qui a su se mobiliser malgré les difficultés organisationnelles dues aux mesures de protection contre la Covid19, pour rester inventif mais efficace et permettre au tissu économique local de pouvoir réaliser des travaux, source de revenus.

Je les remercie en mon nom et celui du Président en exercice jusqu'en août 2020, Jacques FREYNET.

Pour conclure, je reprendrai les termes de Guy MENUT, Président du Syndicat entre 2001 et 2017 :

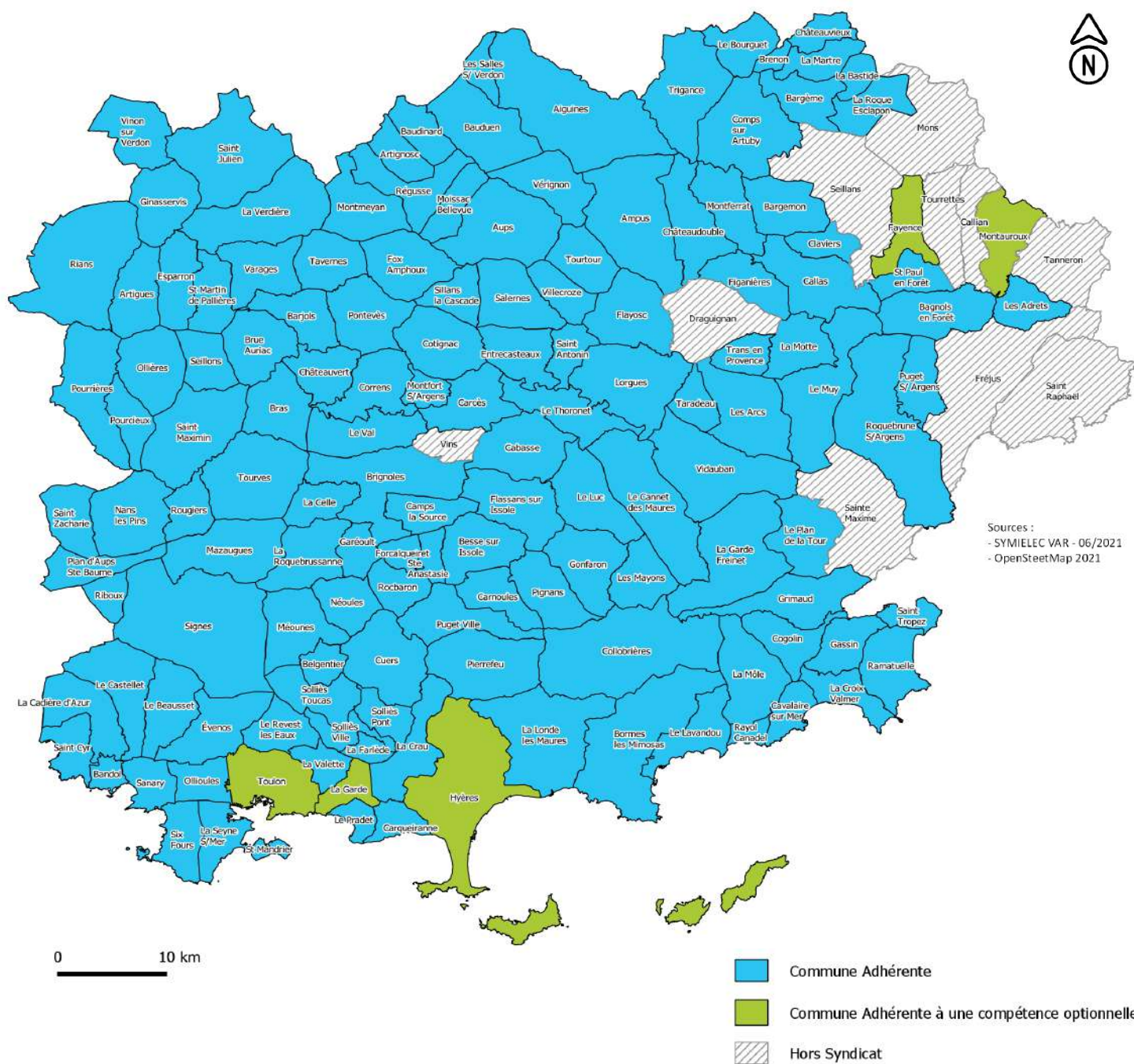
« Au-delà de l'obligation réglementaire d'éditer et de transmettre ce document aux adhérents, ce rapport est un excellent moyen de faire connaître dans le détail tous les domaines d'intervention et les différentes actions menées par le personnel du Syndicat pour accomplir les tâches qui lui sont confiées ».

Bonne lecture à toutes et tous !

Michel OLLAGNIER
Président du SymielecVar
Adjoint au Maire d'Ollioules



Carte des Communes adhérentes au SymielecVar



Chiffre-clé
2020

143

Communes adhérentes



1	LES ADRETS-DE L'ESTEREL
2	AIGUINES
3	AMPUS
4	LES ARCS
5	ARTIGNOSC-SUR-VERDON
6	ARTIGUES
7	AUPS
8	BAGNOLS-EN-FORET
9	BANDOL
10	BARGÈME
11	BARGEMON
12	BARJOLS
13	LA BASTIDE
14	BAUDINARD-SUR-VERDON
15	BAUDUEN
16	LE BEAUSSET
17	BELGENTIER
18	BESSE-SUR-ISSOLE
19	BORMES-LES-MIMOSAS
20	LE BOURGUET
21	BRAS
22	BRENON
23	BRIGNOLES
24	BRUE-AURIAC
25	CABASSE
26	LA CADIÈRE-D'AZUR
27	CALLAS
28	CAMPS-LA-SOURCE
29	LE CANNET-DES-MAURES
30	CARCES
31	CARNOULES
32	CARQUEIRANNE
33	LE CASTELLET
34	CAVALAIRE-SUR-MER
35	LA CELLE
36	CHATEAUDOUBLE
37	CHATEAUVERT
38	CHATEAUVIEUX
39	CLAVIERS
40	COGOLIN
41	COLLOBRIERES
42	COMPS-SUR-ARTUBY
43	CORRENS
44	COTIGNAC
45	LA CRAU
46	LA CROIX-VALMER
47	CUERS
48	ENTRECASTEAUX

49	ESPARRON
50	ÉVENOS
51	LA FARLEDE
52	FAYENCE *
53	FIGANIERES
54	FLASSANS-SUR-ISSOLE
55	FLAYOSC
56	FORCALQUEIRET
57	FOX-AMPHOUX
58	LA GARDE **
59	LA GARDE-FREINET
60	GAREOULT
61	GASSIN
62	GINASSERVIS
63	GONFARON
64	GRIMAUD
65	HYERES **
66	LE LAVANDOU
67	LA LONDE-LES-MAURES
68	LORGUES
69	LE LUC
70	LA MARTRE
71	LES MAYONS
72	MAZAUGUES
73	MEOUNES-LES-MONTRIEUX
74	MOISSAC-BELLEVUE
75	LA MOLE
76	MONTAOUX *
77	MONTFERRAT
78	MONTFORT-SUR-ARGENS
79	MONTMEYAN
80	LA MOTTE
81	LE MUY
82	NANS-LES-PINS
83	NEOULES
84	OLLIERES
85	OLLIOULES
86	PIERREFEU-DU-VAR
87	PIGNANS
88	PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME
89	LE PLAN-DE-LA-TOUR
90	PONTEVES
91	POURCIEUX
92	POURRIERES
93	LE PRADET
94	PUGET-SUR-ARGENS
95	PUGET-VILLE
96	RAMATUELLE

97	RAYOL-CANADEL-SUR-MER
98	REGUSSE
99	LE REVEST-LES-EAUX
100	RIANS
101	RIBOUX
102	ROCBARON
103	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
104	LA ROQUEBRUSSANNE
105	LA ROQUE-ESCLAPON
106	ROUGIERS
107	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
108	SAINT-CYR-SUR-MER
109	SAINT-JULIEN
110	SAINT-MANDRIER-SUR-MER
111	SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES
112	SAINT-MAXIMIN LA-SAINTE-BAUME
113	SAINT-PAUL-EN-FORET
114	SAINT-TROPEZ
115	SAINT-ZACHARIE
116	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
117	SALERNES
118	LES SALLES-SUR-VERDON
119	SANARY-SUR-MER
120	SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS
121	LA SEYNE-SUR-MER
122	SIGNES
123	SILLANS-LA-CASCADE
124	SIX-FOURS-LES-PLAGES
125	SOLLIES-PONT
126	SOLLIES-TOUCAS
127	SOLLIES-VILLE
128	TARADEAU
129	TAVERNES
130	LE THORONET
131	TOULON **
132	TOURTOUR
133	TOURVES
134	TRANS-EN-PROVENCE
135	TRIGANCE
136	LE VAL
137	LA VALETTE-DU-VAR
138	VARAGES
139	LA VERDIÈRE
140	VERIGNON
141	VIDAUBAN
142	VILLECROZE
143	VINON-SUR-VERDON

* Adhérent à une compétence optionnelle

** Adhérent à une compétence optionnelle par le biais de la Métropole Toulon Provence Méditerranée



Les temps forts 2020

30 janvier

Bureau Syndical



12 février

Comité Syndical



12 mars

Signature du nouveau Contrat de Concession entre le SymielecVar, Enedis et EDF



25 septembre

Le SymielecVar rejoint le réseau eborn en partenariat avec 10 autres syndicats d'énergie



8 octobre

Comité Syndical et Élection du Bureau Syndical



8 octobre

Élection de Michel OLLAGNIER, Président, Christian RYSER, 1er Vice-Président Délégué



4 novembre

Bureau Syndical et Comité Syndical



C'est après le contexte de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public d'électricité que le Syndicat a vu le jour.

Conscients de leurs nouvelles charges en matière de contrôle et de distribution d'énergie, le SymielecVar est né de la volonté de Guy MENUT, Député-Maire de Solliès-Toucas et d'Alfred GAUTIER, Président des Maires du Var et Maire du Val et de quelques Maires du Var en mars 2001.

En 2021, le Syndicat comprend 131 collectivités qui lui font confiance et qui représentent 143 communes sur les 153 que compte le Var.

Si la mission fondatrice du Syndicat est le contrôle de concession de distribution publique d'électricité et les travaux d'effacement des réseaux, le SymielecVar propose également des compétences optionnelles à la carte.

Investi auprès des communes, le SymielecVar est devenu un acteur majeur dans la transition énergétique.



Les compétences du SymielecVar



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution d'énergie électrique



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution publique de gaz



L'équipement des réseaux d'éclairage public



La maintenance du réseau d'éclairage public



La dissimulation des réseaux d'éclairage public ou téléphonique communs au réseau de distribution publique d'énergie



Les économies d'énergie sur les réseaux d'éclairage public



Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)



La rénovation énergétique des bâtiments publics



Le photovoltaïque



Les énergies renouvelables thermiques



Le réseau de chaleur et de froid



L'achat groupé d'électricité



La perception et le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)



Le contrôle de la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)



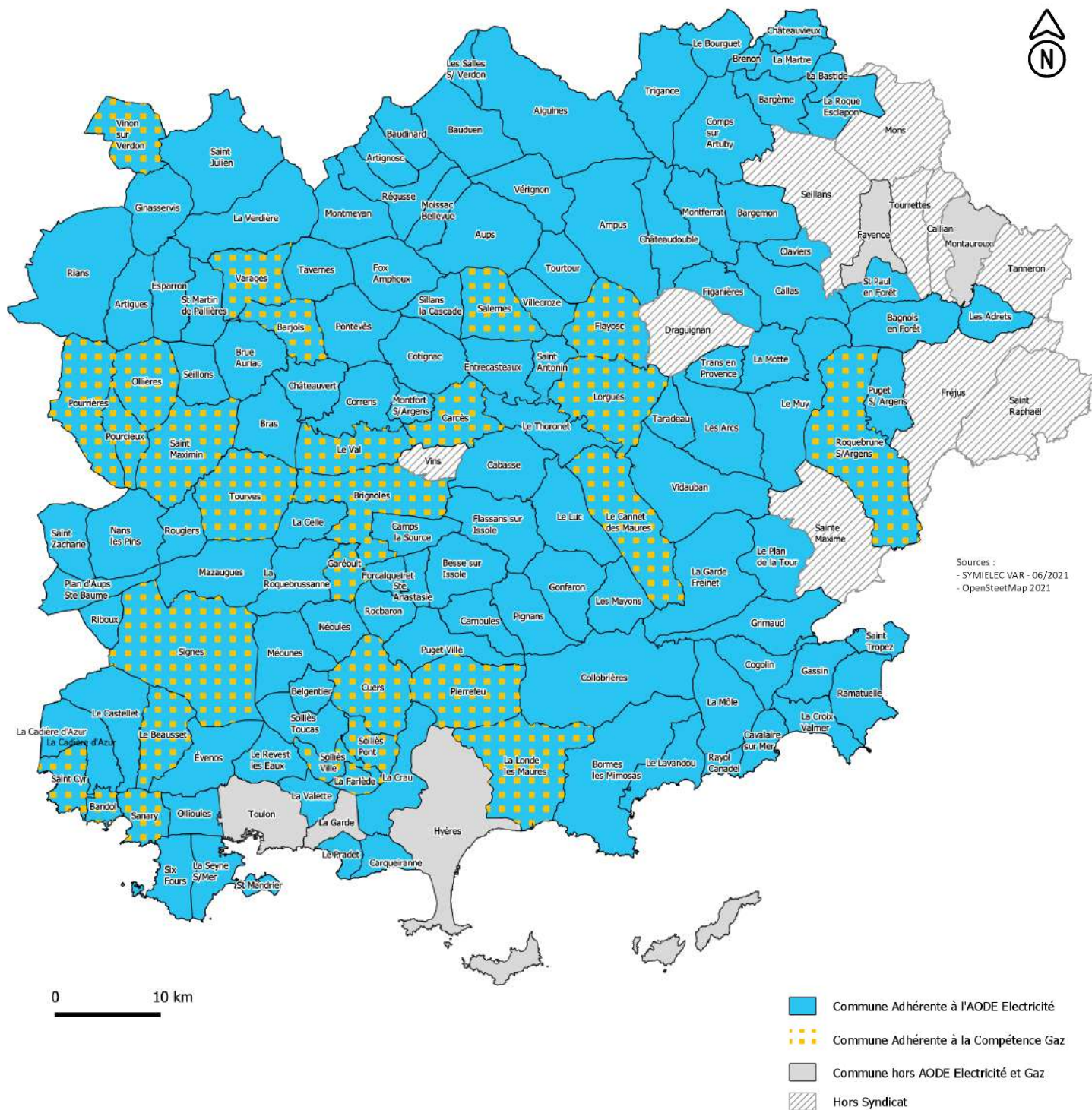
La détection et le géoréférencement du réseau souterrain d'éclairage public



1.1. La Concession de distribution publique d'Électricité

Carte des Communes adhérentes aux compétences AODE

Le SymielecVar est l'**Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE)** pour **138 communes** dans la distribution publique d'électricité et pour **27 communes** dans la distribution publique de gaz.



La distribution publique d'Électricité

Article L. 2224-31 Code général des collectivités territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négoient et concluent les contrats de concession**, et exercent le **contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions. »

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SymielecVar, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Depuis mars 2019, l'agent en charge du contrôle de concession, assermenté par le Tribunal de Grande Instance est Mehdi RASSOUL.

Après des négociations pendant près de 9 mois, **le nouveau contrat de concession est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020**, illustrant l'attachement mutuel au modèle français de la distribution publique d'électricité, il est reconduit pour **30 ans**.

LE CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SymielecVar suit et contrôle les prestations dues par Enedis au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Le renouvellement du contrat de concession est mis en œuvre sur la base d'un nouveau modèle national établi par Enedis et EDF avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Urbaine en 2017.

Dans cette période de profonde mutation et de prise de conscience des enjeux de la transition énergétique, un volet du contrat y est consacré rappelant qu'Enedis reste un acteur partenaire des collectivités locales pour les accompagner dans leurs projets de développement notamment par le raccordement des énergies renouvelables et le déploiement des services de données.

De plus, ce nouveau cahier des charges a permis de fixer des objectifs dans le cadre d'un schéma directeur des investissements (SDI) sur 30 ans répartis en plusieurs programmes pluriannuels d'investissements (PPI) de 4 ans. Le premier PPI 2020-2023 prévoit un engagement de 35,2 M€ d'investissements de la part d'Enedis pour l'amélioration de la performance du réseau notamment le renforcement, la sécurisation et la modernisation du réseau.

Le contrôle annuel

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- les travaux neufs et travaux de maintenance
- l'exploitation du réseau
- les relations avec les usagers
- la fourniture d'électricité
- les comptes d'exploitation



Édition du rapport d'analyse du CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres. Le rapport de contrôle de concession 2020 sera téléchargeable sur « l'espace adhérent » du site internet du Syndicat dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2021.

La mission de contrôle consiste à vérifier qu'Enedis remplit correctement sa mission de service et utilise des indicateurs techniques et comptables tels que :

- L'état et la constitution du réseau
- L'évolution de la clientèle, des tarifs sociaux...
- Le respect du décret qualité (continuité de la fourniture d'électricité et de la tenue de tension, qualité de l'électricité délivrée)
- Le suivi des travaux du concessionnaire (extension, renouvellement et renforcement)
- Les investissements pour renouvellement des ouvrages
- Analyse comptable (immobilisations des ouvrages réalisés par l'autorité concédante).

La concession Électricité du Syndicat regroupe **138 communes** depuis l'adhésion de la commune de Saint-Tropez, le 1^{er} janvier 2019.

Les saisines du Syndicat concernent principalement l'élagage, la réparation d'ouvrages dégradés et les déplacements d'ouvrages.

Le concessionnaire ne doit pas relâcher ses efforts financiers pour améliorer la performance du réseau car la région est soumise à tous les aléas climatiques (vent, canicule, inondations, neige, etc).

Le critère B TCC (indicateur de continuité de l'alimentation électrique) durant l'année 2020 est de **62,2 minutes** (temps moyen de coupure pour un client de la concession toutes causes confondues) soit 24,1 minutes de moins qu'en 2019.

Ces temps de coupure sont dus pour 21,2 minutes à des travaux sur le réseau de distribution (Enedis), 38,8 minutes à des incidents sur le réseau de distribution (Enedis), les 2,2 minutes restantes sont dues aux incidents dit « exceptionnels » (vents très violents, épisodes de neige collante et inondation).



Le contrôle quotidien

Intervention dans les litiges entre Enedis et les Collectivités ou les Particuliers

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'Enedis.

Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec Enedis, elle peut transmettre une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagnée du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SymielecVar, une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SymielecVar dans la rubrique « Contactez-nous » du site Internet www.symielecvar.fr ou grâce à l'« espace réservé » dédié à chaque collectivité.

Les identifiants
et les mots de passe
peuvent être récupérés sur
demande à l'adresse suivante :
camille.guiol@symielecvar.fr

En 2020, le syndicat a été saisi pour **16 litiges**. Le nombre de saisines du Syndicat par les communes est en légère diminution (-7). Ces dernières concernent principalement des demandes d'expertise sur les propositions techniques et financières d'Enedis mais également des demandes de remplacements d'ouvrages défectueux, d'élagage et d'intervention sur la qualité de la fourniture d'électricité.



Contrôle des dossiers de permis de construire simplifié

Article R. 323-25 du Code de l'Énergie

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux déposées par Enedis au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de connaître les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone de travaux et de contrôler si les réseaux à construire prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

Les articles R. 323-25 sont diffusés depuis février 2014 uniquement sur e-plan (plateforme et serveur gérés par Enedis permettant un échange de dossiers entre les collectivités, les concessionnaires et les entreprises). En 2020, le syndicat a reçu et étudié **542 dossiers**.

Procédure VRG et Relations Enedis

L'application du protocole Valorisation des Remises Gratuites (VRG) permet de réduire les écarts d'immobilisations entre le coût des travaux engagés par le Syndicat et la valeur de ceux-ci retenue dans le patrimoine de la concession du concessionnaire.

La procédure VRG est appliquée pleinement par le Syndicat et Enedis sur l'ensemble des chantiers entrepris par le SymielecVar.

Quelques chiffres

	138 communes	=		22 postes sources	=
	643 782 habitants	+ 0,5 %		8 865 postes de transformation	+ 0,7 %
	3 921 GWh acheminés	- 4,4 %		16 684 km de réseaux	+ 2,6 %
	496 038 points de livraison	+ 1,2 %		49,7 M€ d'investissement Enedis	- 12 %
	65,4 % du réseau HTA est souterrain	+ 1 %		42 % du réseau BTA est souterrain	+ 1 %
	362 108 clients au TRV (tarif réglementé de vente)	- 2,4 %		496 038 clients total	+ 1,2 %
	62,2 minutes de coupure moyenne par client BT (Critère B TCC)	- 27,9 %		10 057 clients mal alimentés (CMA)	- 14,7 %

Le déploiement Linky

Le compteur Linky est en cours de déploiement sur tout le territoire français et notamment sur le périmètre de la concession du syndicat.

Pour rappel ce déploiement fait suite à une directive européenne du 13 juillet 2009 qui a été transposée en droit français. Ainsi Enedis, qui en a la responsabilité exclusive, a mis en place un calendrier de pose.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre collectivité sur le site www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous.

Le déploiement de masse est terminé sur 132 communes des 138 de la concession depuis le mois de novembre 2020. Il se poursuivra encore jusqu'en mai 2021 sur 6 communes : Le Cannet-des-Maures, Trans-en-Provence, Vidauban, Le Plan-de-la-Tour, Les Arcs-sur-Argens, Taradeau.

Le programme de pose des compteurs Linky sera finalisé, d'une part au fil de l'eau, lors d'intervention de techniciens d'Enedis sur le terrain (le diffus), d'autre part dans le cadre de la mise en place de marchés dits « de saturation » qui vont permettre de compléter le dispositif jusqu'à la fin du 2ème semestre 2021.



Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky, les chiffres propres à la concession sont les suivants :

Compteurs linky	2019	2020
Taux de points de livraison équipés du Linky	77,8 %	89,6 %
Nombre de points de livraison équipés de Linky	377 192	439 874
Nombre de communes concernées par le déploiement	121	138
Nombre de points de livraison ouverts à tous les services Linky	350 774	435 353
Nombre de comptes clients ouverts à leur consommation	13 812	20 549

Le compteur Linky permet :

- d'assurer les opérations à distance (télé-opérations) tels que les modifications contractuelles, les mises en service suite à déménagements, les diagnostics clients....
- d'ajuster les puissances au 1/10 kw
- d'établir les factures sur la base de la consommation réelle et non estimée
- d'identifier et résoudre plus rapidement les incidents sur le réseau.

Audit Linky

Le déploiement du compteur communicant Linky suscite de nombreuses réactions de la part des usagers, sollicitant les communes et le SymielecVar.

Le Syndicat, qui bénéficie de la mise à disposition des compteurs, a la responsabilité du contrôle des missions assurées par le gestionnaire de réseau, en particulier l'activité de comptage.

Il a également un rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique via la production d'énergies renouvelables connectée au réseau de distribution, le compteur communicant facilitant cette connexion.

Ainsi le Syndicat a missionné en 2020, la société AEC dans la réalisation d'un audit portant sur l'impact comptable et financier, la protection des données et l'exploitation du réseau, la pose des compteurs, la transition énergétique et l'évolution des usages de l'électricité : l'audit est disponible sur le site www.symielecvar.fr/documentation/ Rubrique Contrôle de Concession Électricité.

L'audit a permis au SymielecVar d'apprécier les conditions technico-économiques de l'intervention, le respect des normes en vigueur, la qualité de la pose des compteurs et les corrections apportées suite à un défaut de pose. Le Syndicat a également vérifié le respect du contrat avec les usagers ainsi que les règles commerciales en amont et lors de l'installation du nouveau compteur.



1.2. La Concession de distribution publique de Gaz

La distribution publique de Gaz Naturel

Liste des 27 Communes qui ont transféré la compétence Gaz

Bandol, Barjols, Le Beausset, Brignoles, Le Cannet-des-Maures, Carcès, Cuers, La Farlède, Flayosc, Garéoult, La Londe-les-Maures, Lorgues, Ollières, Pierrefeu-du-Var, Pourcieux, Pourrières, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Salernes, Sanary-sur-Mer, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Tourves, Le Val, Varages, Vinon-sur-Verdon.

Quelques chiffres

	27 communes	=		88,38 km de canalisation surveillés	- 44 %
	193 458 habitants	+ 0,88 %		421,47 km de réseaux	+ 5,61 %
	12 652 clients sur le réseau	+ 3,61 %		202 GWh acheminés	- 6,48 %
	1 M€ d'investissements réalisés sur la concession	- 600 k€		3,3 M€ de recettes acheminements et hors acheminements	=
	12 postes de détente	- 1		129 Incidents sur le réseau	- 29 %

En ce qui concerne l'année 2020, le confinement de mi-mars à fin mai dû à la crise sanitaire a entraîné une baisse sensible de la consommation des professionnels (jusqu'à -20% dans certains secteurs d'activité), mais cette baisse, survenue hors période de chauffage, a eu un effet limité sur le niveau des consommations annuelles.

Le second confinement de novembre et début décembre n'a, en revanche, pas impacté significativement les consommations.



© GRDF



Déploiement des compteurs communicants Gazpar



Gazpar

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer.

C'est le rôle des compteurs communicants Gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023. Le consommateur pourra accéder, quand il le désire à ses données de consommation, fixer son niveau de consommation ou encore comparer ses consommations à des profils similaires pour pouvoir se situer.

De plus, les relevés seront réalisés à distance et automatiquement. Cela sera possible car le compteur communicant transmet par radio les données de consommation 2 fois par jour. Des concentrateurs sont positionnés sur des points hauts (toits d'immeubles par exemple) et reçoivent ainsi les données de chaque compteur en moins d'une seconde.

Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition écologique.

Pour connaître le calendrier de déploiement sur votre commune, rendez-vous sur le site <https://monespace.grdf.fr/compteur-gazpar-et-ma-commune>

GRDF & La Transition Énergétique

Le Gaz Vert :

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

GRDF accompagne la mise en place de centrale de méthanisation qui permet de :

- Favoriser le développement d'une agriculture durable et pérenne économiquement
- La filière crée des emplois non-délocalisables directs : entre 3 et 4 emplois directs par site
- Elle employait déjà plus de 4 000 personnes en 2019, comme le précise l'étude d'impact de la filière sur l'emploi en France, elle pourrait créer jusqu'à 53 000 emplois d'ici 2030.

La mobilité durable :

Pour répondre aux enjeux de mobilité plus propre, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant évolué qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires. Rouler au BioGNV permet de réduire les émissions de CO2 de 80%. Le CO2 libéré à l'échappement est équivalent au CO2 absorbé par les végétaux méthanisés.



1.3. La Maîtrise d'Ouvrage des Travaux de Dissimulation

Les travaux de dissimulation des lignes aériennes de distribution publique d'énergie

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux d'effacement qui doivent être réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau concédé à Enedis. Il a pour cela procédé à la dévolution de marchés publics d'études et de travaux. La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert avec une publicité européenne. La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



Les travaux de communications électroniques



Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, une convention organise les relations entre le Syndicat et Orange et s'applique en présence d'appui commun déposé dans l'emprise des travaux. L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques. Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

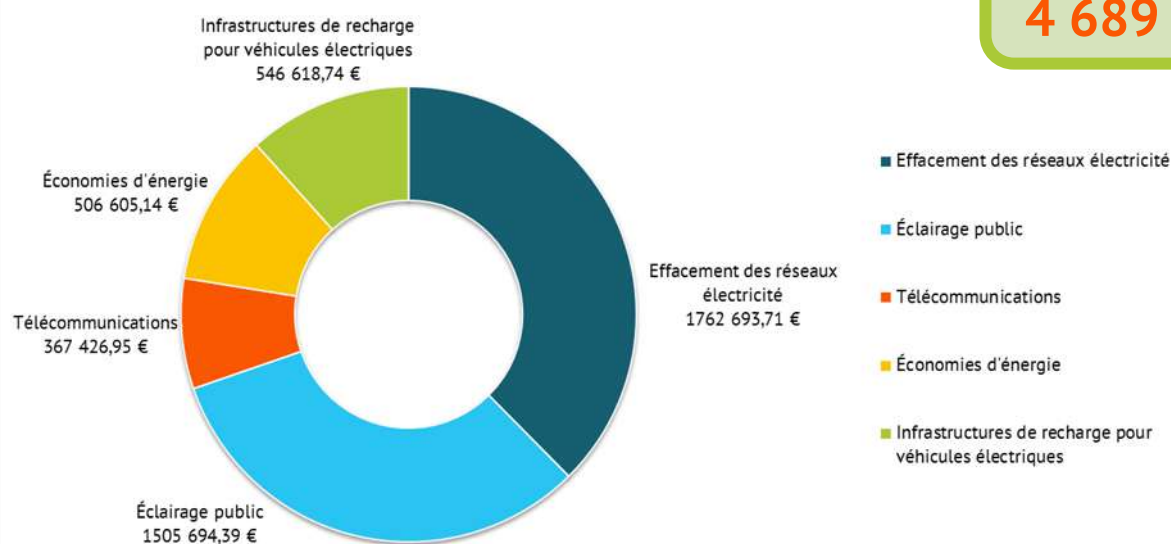
Les travaux d'éclairage public

Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2. Le Syndicat crée (compétence 1) des nouveaux réseaux d'éclairage public, ou dissimule (compétence 2) des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel.



Quelques chiffres

Répartition des dépenses de travaux en TTC 2020



Chiffre-clé
2020

Montant total
des dépenses travaux :
4 689 038,93 €





Quelques exemples de chantiers réalisés en 2020 - Avant / Après Travaux

CALLAS - Placette de la Paix



OLLIOULES - Chemin de Fayverolles



SAINT-TROPEZ - Quartier du Portalet



1.4. La Transition Énergétique

La maîtrise de l'Énergie

Les travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

L'accompagnement

Le Syndicat apporte des conseils techniques, des recommandations énergétiques et une aide financière pour réaliser des économies d'énergie sur le réseau d'éclairage public.

Le SymielecVar accompagne les collectivités et propose la réalisation de diagnostics énergétiques en élaborant une stratégie de maîtrise de l'énergie.

Les recommandations énergétiques :

- Remplacement des matériels vétustes
- Baisse des puissances installées
- Variation de puissance
- Amélioration de la qualité d'éclairage



Travaux en cours de réalisation en 2020

Aiguines	Bargemon	Cavaire-sur-Mer
Le Luc		Villecroze

Certificats d'Économies d'Énergie en cours d'instruction



* Qu'est-ce que le kWhcumac ?

L'unité de mesure des Certificats d'Économies d'Énergie est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac). Cela représente une quantité d'énergie qui aura été économisée grâce aux opérations d'économies d'énergie mises en place.

Accès à la plateforme de CEE via le site du SymielecVar

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie.

Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

La comparaison est simple et gratuite sur la plate-forme, il suffit de :

1. Renseigner en 3 minutes le projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime
2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif
3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie
4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.





La rénovation énergétique des bâtiments publics

Le Syndicat, en association avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Var (Alec 83) vient en soutien des communes qui souhaitent agir sur la consommation d'énergie de leurs bâtiments communaux.

En 2020, le bureau d'études spécialisé dans la rénovation énergétique G2E a été mandaté par le SymielecVar, via un marché de maîtrise d'œuvre, pour répondre à toutes les problématiques des communes adhérentes.

Dans ce cadre, le Syndicat a fait réaliser des études énergétiques sur plusieurs bâtiments publics des communes souhaitant diminuer leurs dépenses énergétiques.

Le Syndicat reste l'interlocuteur privilégié des communes et veille à ce que les études réalisées par le prestataire soient conformes aux demandes de la collectivité. Si la commune décide d'exécuter les travaux en confiant un mandat de maîtrise d'ouvrage au SymielecVar, le bureau d'études réalisera le marché correspondant, toujours sous contrôle du SymielecVar. Les travaux seront suivis et dirigés par le Syndicat, pour le compte des communes, jusqu'à la livraison.



Actions réalisées en 2020	
Six-Fours-les-Plages	Réalisation d'audits énergétiques de 10 écoles pour construire un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour la rénovation énergétique et thermique sur 5 ans
Carqueiranne	Réalisation d'un audit énergétique d'un Gymnase
La Croix-Valmer	Réalisation d'un audit énergétique d'un EHPAD



Les Énergies Renouvelables thermiques et de récupération

Le SymielecVar a été sélectionné par l'Ademe pour la mise en place d'un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération (EnR T&R) pour tous les porteurs de projets dans le Var (hors particuliers).

Dans ce cadre, le Syndicat a missionné un groupement de bureau d'études AKAIOULE et H3C pour réaliser une étude de préfiguration. Ce potentiel a pu mettre en avant des énergies telles que la géothermie, le bois énergie (granulés et plaquettes forestières) et le solaire thermique. Une campagne de communication au travers de réunions, visioconférences et supports techniques, ont permis de mobiliser en 2020 les différents secteurs du Var.

Les communes ayant décelé un besoin de rénovation de leurs installations thermiques ont ainsi pu faire appel au SymielecVar pour réaliser des notes d'opportunités. Les projets étudiés sont principalement des écoles, des gymnases, des EHPAD, des hôtels de ville et des piscines.

A partir de ces études, le SymielecVar et l'Ademe définiront un objectif de production et signeront un contrat de développement des EnR thermiques sur le département du Var en novembre 2021. Ce contrat signé sur trois ans (2021-2024) pourra être reconduit trois ans de plus (2024-2027).

L'objectif est d'accompagner les acteurs du territoire dans le développement des énergies renouvelables et d'apporter un soutien technique et financier.

L'Ademe propose des aides en fonction du type et de la capacité du projet. La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur apporte également des aides complémentaires.

AVEC LE SOUTIEN ET LE FINANCEMENT DE



Le Solaire Photovoltaïque

Le SymielecVar propose la réalisation d'étude de potentiel photovoltaïque sur les bâtiments publics des communes adhérentes.

Plusieurs solutions ont envisagées :

- soit en fonds propres de la commune, avec l'aide financière de la Région, en équipant directement de panneaux photovoltaïques les bâtiments et terrains communaux
- soit par mise à disposition des toitures à un opérateur moyennant contre partie financière et entretien du patrimoine (réfection de toitures, travaux d'isolation...)
- soit en prenant des participations dans une société qui portera le projet (sociétés à capital public / privé)



Bilan 2020	Bâtiment étudié	Puissance en kWc	Production en MWh / an
Le Luc	Toiture École René Char Ombrière de parking Gymnase Pierre Gaudin	231,5 kWc	322,2 MWh / an
Figanières	Écoles (maternelle et primaire) Hôtel de ville Buvette du boulodrome Ancienne mairie Centre de loisirs Quartier de La Roque	212,8 kWc	279,1 MWh / an
Six-Fours-les-Plages	10 Écoles (maternelle et primaire)	95 kWc	107,5 MWh / an



L'Ombrière Photovoltaïque du SymielecVar

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le SymielecVar souhaite soutenir la promotion des énergies renouvelables et la mobilité électrique en installant une ombrière photovoltaïque en autoconsommation avec stockage sur son parking.

Le SymielecVar a développé une **station de recharge pour les véhicules électriques** du Syndicat alimentée par **une installation photovoltaïque et une batterie de stockage** pour la gestion de la production grâce à une subvention de la Région Sud.

Cette ombrière de 25 kWc installée en autoconsommation permet aujourd'hui au Syndicat de charger son parc de voitures électriques, de subvenir à une part variable des besoins électriques du bâtiment, en consommation directe ou en stockant la production dans des batteries.



Le surplus de production électrique est réinjecté sur le réseau. Un suivi de production à partir d'une plateforme en ligne, permet d'archiver et de comparer la production électrique depuis sa mise en fonction.

L'évolution des travaux est disponible sur le site www.symielecvar.fr / rubrique Actualités.

L'ombrière, en quelques chiffres



Seulement trois mois pleins de fonctionnement ont pu être étudiés en 2020, de novembre à décembre. Sur cette période l'ombrière a produit 3,5 MWh, il ne s'agit pas des mois où l'ombrière produit le plus. Cette production représente 27,5 % de la consommation totale du Syndicat sur cette période. Le SymielecVar devrait s'approcher d'une autonomie énergétique au printemps et durant l'été 2021.

Les mois où le syndicat a la consommation énergétique la plus importante sont les mois de décembre et janvier, néanmoins on observe une autoconsommation entre 20 et 25 %. De décembre à avril on constate une croissance de la courbe concernant l'autoconsommation, c'est-à-dire que le syndicat produit 62 % de l'énergie électrique qu'il consomme en avril.

La production totale des panneaux est utilisée de différentes manières. Elle peut être consommée directement par le bâtiment et les bornes de recharge de voitures électriques.

Elle peut également être stockée dans des batteries en attendant d'être utilisée pour les besoins du bâtiment. Le surplus de production peut être réinjecté sur le réseau de distribution publique lorsque les batteries sont chargées à 100 %.

Utilisation de la production photovoltaïque



■ Alimentation du réseau
■ Chargement de la batterie
■ Consommation directe de la production

■ Approvisionnement en énergie externe
■ Consommation directe de la production
■ Déchargement de la batterie
● % autoconsommation

Consommation du SymielecVar



1.5. Les bornes de recharges pour véhicules électriques

Mouv'Elec Var a rejoint le réseau eborn en 2020

Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique se poursuit en 2020, avec plus de **143 bornes** installées sur **85 communes** Varoises, avec un objectif de **300 bornes** sur tout le territoire d'ici juin 2022.

Le 25 octobre 2020, le SymielecVar conjointement avec 10 autres syndicats d'énergie a conclu une Délégation de Service Public (DSP). Le Déléguataire EasyCharge est chargé de l'exploitation de **1 200 bornes** de recharge sur **11 départements**.



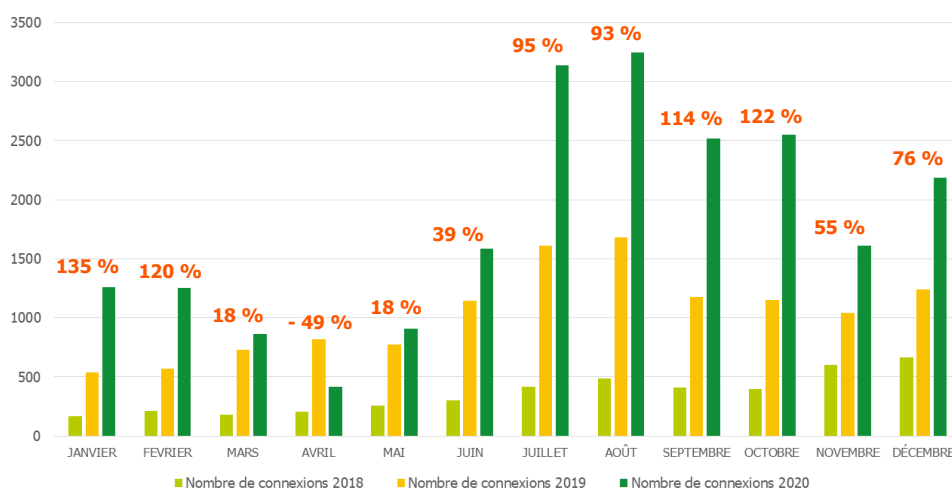
Eborn, en quelques chiffres

Les différents confinements dus à la crise sanitaire révèlent une baisse sensible pendant ces périodes, malgré tout, on note une augmentation de l'utilisation des bornes sur l'année 2020.

Une progression de **73 %** du nombre de recharges de véhicules électriques est constatée, passant de 12 475 en 2019 à **21 543** en 2020. L'évolution des kilowattheures délivrés représente **61 %**, soit 155 386 kwh consommés en 2019 contre **250 597** en 2020.

La période estivale notamment avec la saison touristique, a engendré un record de connexions avec **3 140** sessions en juillet et **3 245** en août.

Évolution des sessions de recharge sur le réseau Eborn Var
Années 2018 à 2020



— Évolution
entre 2019 et 2020



www.eborn.fr



04 23 10 03 50



contact@reseau-eborn.fr



Réseau eborn

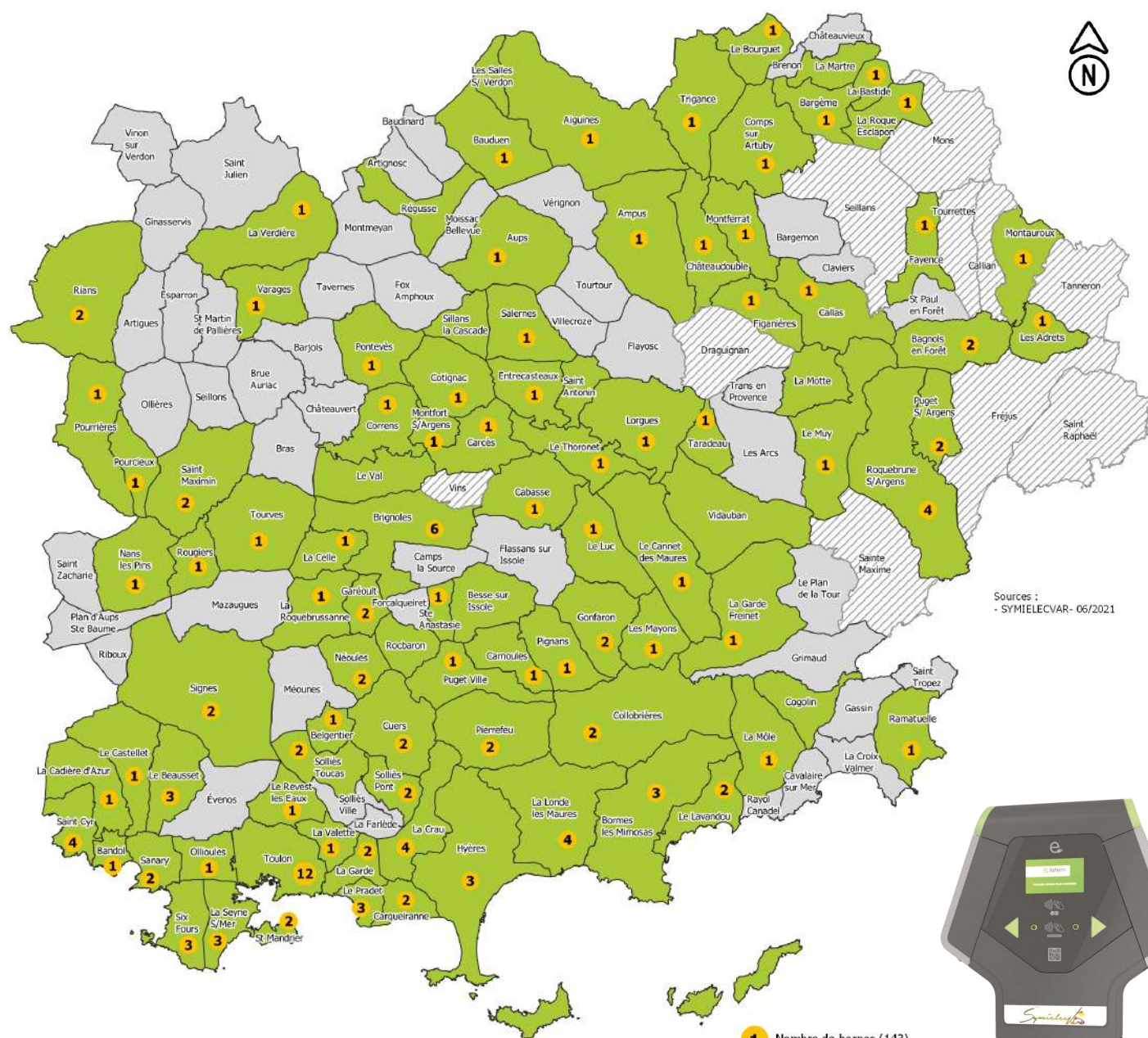


<https://moncompte.reseau-eborn.fr>



Déploiement des bornes de recharge du réseau eborn

État au 31/12/2020



0 10 km

1 Nombre de bornes (143)

■ Commune adhérente au réseau e-Born
 ■ Commune hors réseau e-Born
 ▨ Hors Syndicat

Chiffre-clé
2020

143

Bornes de recharge



1.6. La Maintenance des réseaux d'Éclairage Public

La maintenance de l'éclairage public assurée par le SymielecVar a pour objectif de répondre aux enjeux d'un éclairage économe et de qualité. Depuis la délibération du comité syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » est ajoutée aux statuts du syndicat à l'article 2.2.4.

En 2020, **64 communes** ont confié au SymielecVar, la gestion de leur réseau d'éclairage public.

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

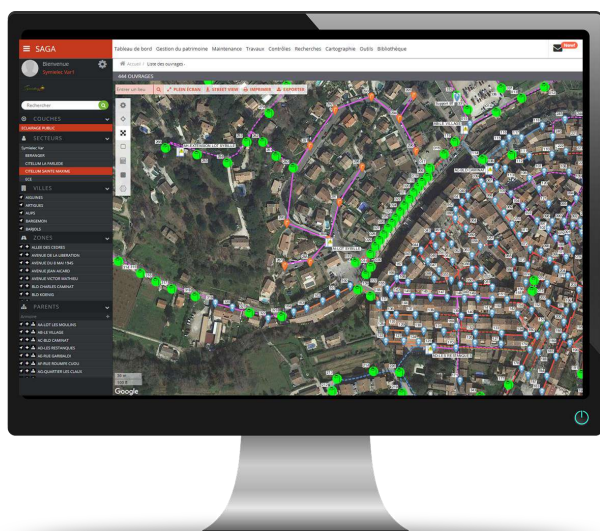


1	ARTIGUES
2	AUPS
3	BANDOL
4	BARGEMON
5	BARJOLS
6	BAUDUEN
7	LE BEAUSSET
8	BESSE-SUR-ISSOLE
9	CABASSE
10	LA CADIERE-D'AZUR
11	CALLAS
12	CAMPS-LA-SOURCE
13	CARNOULES
14	LE CASTELLET
15	CHATEAUDOUBLE
16	COLLOBRIERES
17	COTIGNAC
18	LA CROIX-VALMER
19	ESPARRON
20	EVENOS
21	FIGANIERES
22	FLASSANS-SUR-ISSOLE

23	FLAYOSC
24	FORCALQUEIRET
25	GAREOULT
26	GINASSERVIS
27	LE LUC
28	LES MAYONS
29	MAZAUGUES
30	MEOUNES-LES-MONTRIEUX
31	LA MOLE
32	MONTFORT-SUR-ARGENS
33	NANS-LES-PINS
34	NEOULES
35	PIGNANS
36	PIERREFEU-DU-VAR
37	PLAN-D'AUPS-SAINT-BAUME
38	LE PLAN-DE-LA-TOUR
39	PONTEVES
40	POURCIEUX
41	POURRIERES
42	PUGET-VILLE
43	RAYOL-CANADEL-SUR-MER

44	RIBOUX
45	RIANS
46	ROCBARON
47	LA ROQUEBRUSSANNE
48	ROUGIERS
49	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
50	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
51	SAINT-JULIEN
52	SAINT-TROPEZ
53	SALERNES
54	SIGNES
55	SOLLIES-TOUCAS
56	SOLLIES-VILLE
57	TARADEAU
58	TAVERNES
59	LE THORONET
60	TOURVES
61	LE VAL
62	VARAGES
63	LA VERDIERE
64	VILLECROZE

Le logiciel



Le Syndicat dispose d'un logiciel de gestion et de maintenance de l'éclairage public. Un outil web interactif, à disposition des collectivités qui permet de signaler une panne et de suivre les interventions réalisées.

Chiffre-clé

2020

40 219 points lumineux

3 267 signalements effectués sur le logiciel

338 opérations de travaux de maintenance

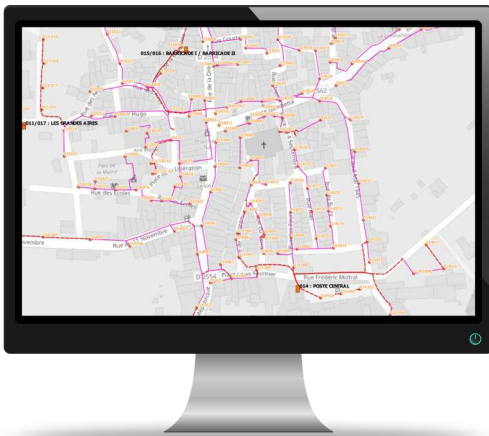


Le Service SIG : Système d'Information Géographique

Depuis 2018, le syndicat a créé un Service Système d'Information Géographique (SIG).

Les missions qui lui sont confiées :

- Administration et mise à jour des données cartographiques du Syndicat
- Suivi du marché de géodétection
- Appui technique
- Veille technologique et réglementaire
- Participation aux animations départementales (Réseau Géomatique Varois) et régional (CRIGE PACA) autour de l'Information Géographique



Gestion du Patrimoine de l'Éclairage Public

Extraits du SIG



Déploiement des bornes de recharge du réseau eborn

La Géodétection

81 communes adhérentes sont concernées par le marché « Détection et Référencement du réseau souterrain d'Éclairage Public et de Signalisation Lumineuse Tricolore ».

Parmi elles, 23 communes n'ayant pas transféré la compétence « Maintenance Eclairage Public » au Syndicat, ont choisi de conventionner avec le SymielecVar afin de lui confier cette mission.

La longueur à géo-détecter de précision classe A est estimée à **1 063 km** sur l'ensemble des **81 communes**.

Pour 2020, **500 km** ont été réalisés. Bien que la crise de la COVID 19 ait forcé l'arrêt des opérations pendant 3 mois, la mission a pu être assurée.

En 2021, le SymielecVar prévoit de géo-détecter **350 km** répartis sur 20 communes.



1.8. Le Groupement d'Achat d'Électricité

Le groupement de commandes, dont le Symielecvar est le coordonnateur, est constitué de **101 membres** dont 92 collectivités, 6 CCAS et 3 établissements de santé.

Un accord-cadre, ayant pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les besoins propres de chaque membre du groupement, a été notifié en octobre 2018 aux sociétés ENGIE et EDF.

Il a donné lieu à la passation de marchés subséquents :

- Le marché subséquent N°1 (MS1) a été attribué à la Société ENGIE pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019. Il concerne les points de livraison (PDL) > 36 KVA.
- Le marché subséquent N°2 (MS2) a été attribué à la Société ENGIE pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2020. Il concerne les points de livraison (PDL) < 36 KVA.

La fin programmée le 31/12/2020, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les PDL < 36KVA des consommateurs qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité, a conduit le Syndicat à lancer, en 2020, un marché subséquent N°3 (MS3) d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021.



1.9. Les RODP : Redevances d'Occupation du Domaine Public

Électricité

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'Enedis, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R. 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance représente en **2020**, sur le territoire du Syndicat **228 252 euros** pour une population de **651 414 habitants**.

Gaz

Dans le cadre de cette mission, Le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur du réseau de distribution et / ou de transport situé sur le domaine public et tient compte de l'actualisation de l'indice ingénierie.

Communications Électroniques

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005. Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. **55 communes** ont confié cette mission au SymielecVar. L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Chantiers Provisoires

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.



1.10. La TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

Ce qu'il faut savoir sur la Taxe

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles L. 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles. Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1,5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0,5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Chiffre-clé
2020

38 Fournisseurs

127 Communes concernées

Évolution du volume de la Taxe

Le Syndicat contrôle l'ensemble des fournisseurs et reverse aux communes 98 % de la Taxe.



Contrôle des fournisseurs actifs sur le territoire du SymielecVar

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'Enedis qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.



2.1. Les Dépenses

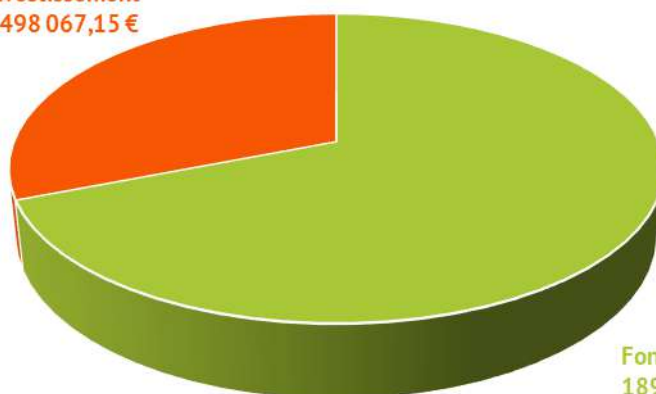
La Répartition des Dépenses d'Investissement & de Fonctionnement

Chiffre-clé
2020

Dépenses :

24 450 170,71€

Répartition des dépenses

Investissement
8 498 067,15 €

■ Fonctionnement

■ Investissement

Fonctionnement
18 952 103,56 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses

CA 2020

011 - Charges à caractère général	1 664 310,83 €
012 - Charges de personnel	807 812,18 €
014 - Atténuations de produits	15 850 617,48 €
65 - Charges de gestion courante	25 484,02 €
66 - Charges financières (intérêts)	357 656,71 €
67 - Charges exceptionnelles	246 222,34 €
TOTAL	18 952 103,56 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

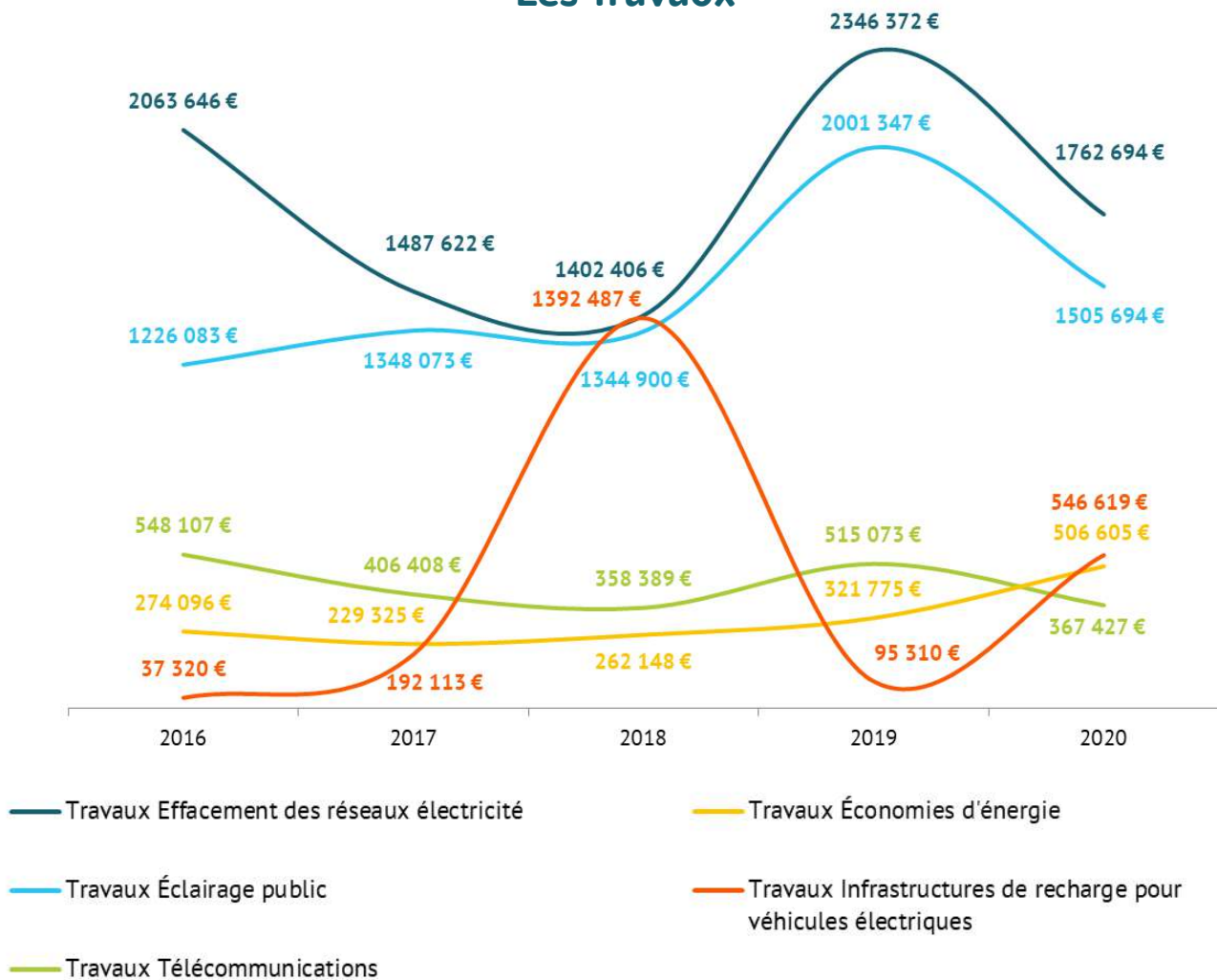
CA 2020

10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	427 338,41 €
204 - Privé-Bâtiments et installations	249 263,46 €
21 - Immobilisations corporelles	48 210,41 €
23 - Opérations d'équipement	4 310 060,16 €
13 - Subventions d'investissement	72 685,36 €
16 - Emprunts	2 646 304,04 €
4581 - Opérations pour compte de tiers	744 205,31 €
TOTAL	8 498 067,15 €



Évolution des Dépenses

Les Travaux



Le Chapitre 011

Le chapitre 011 se maintient au niveau de 2019. Dans ce chapitre, on retrouve les dépenses à caractère général pour le fonctionnement du Syndicat mais la plus importante part revient aux dépenses de maintenance de l'éclairage public des communes qui représentent **1 268 642 €** sur **1 664 311 €**.



2.2. Les Recettes

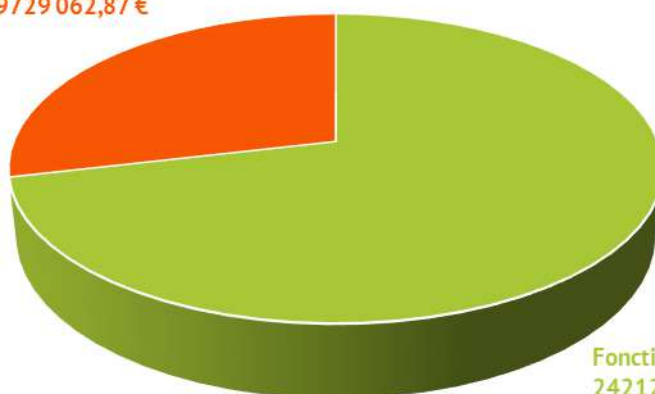
La Répartition des Recettes d'Investissement & de Fonctionnement

Chiffre-clé
2020

Recettes :

33 941 537,40€

Répartition des recettes

Investissement
9 729 062,87 €

■ Fonctionnement

■ Investissement

FONCTIONNEMENT

CA 2020

Recettes

013 - Atténuation de charges	0,00 €
70 - Produits des services et ventes	63 121,03 €
73 - Impôts et taxes	16 427 465,84 €
74 - Dotations, subventions & participations	7 471 220,11 €
75 - Autres produits de gestion courante	113 734,93 €
76 - Produits financiers	112 402,19 €
77 - Produits exceptionnels	24 530,43 €

TOTAL

24 212 474,53 €

INVESTISSEMENT

CA 2020

Recettes

10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 048 825,00 €
13 - Subventions Investissement (hors 138)	2 638 765,24 €
16 - Emprunts en euros	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
138 - Autres subventions Investissement non transférables	559 521,20 €
27 - Autres immobilisations financières	737 746,12 €
458 - Opérations pour compte de tiers	744 205,31 €

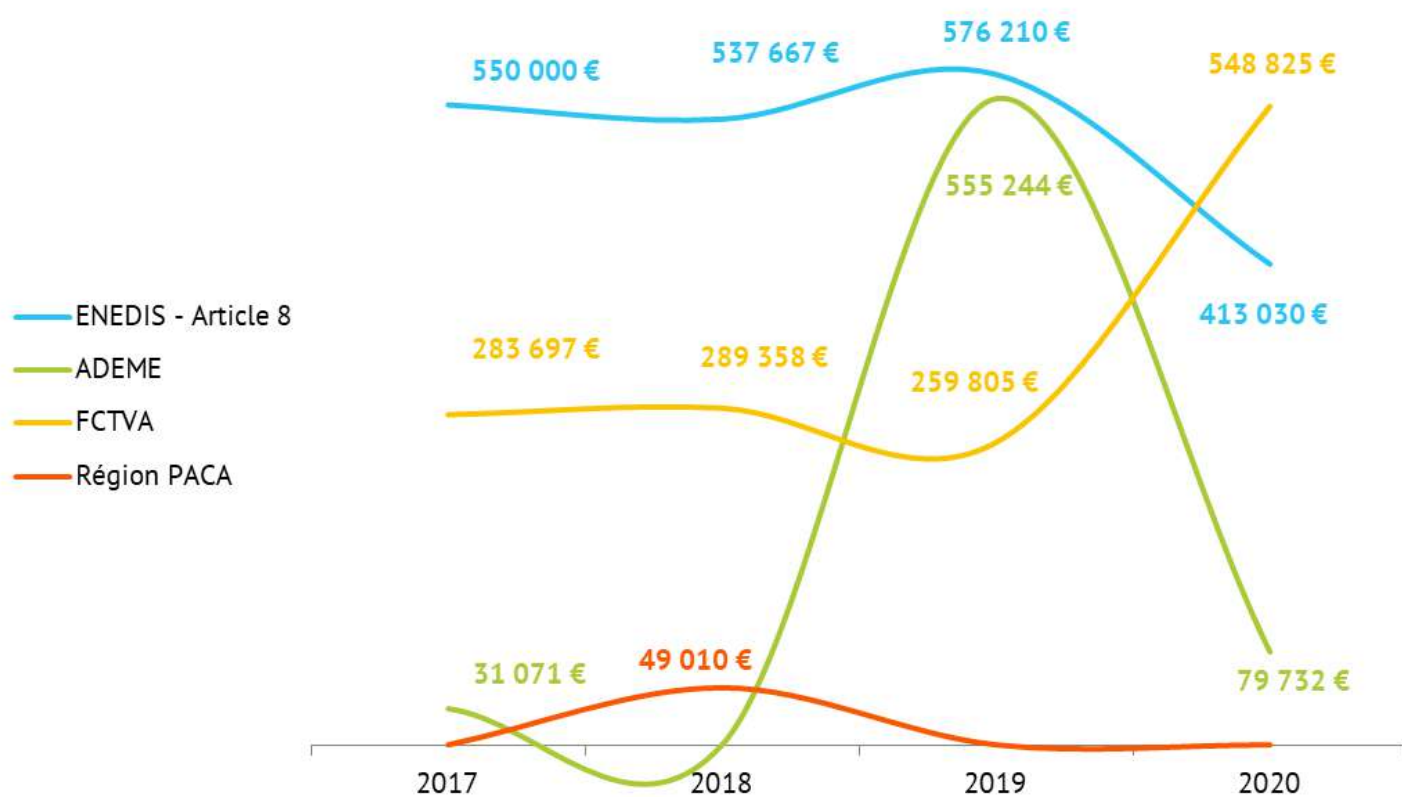
TOTAL

9 729 062,87 €

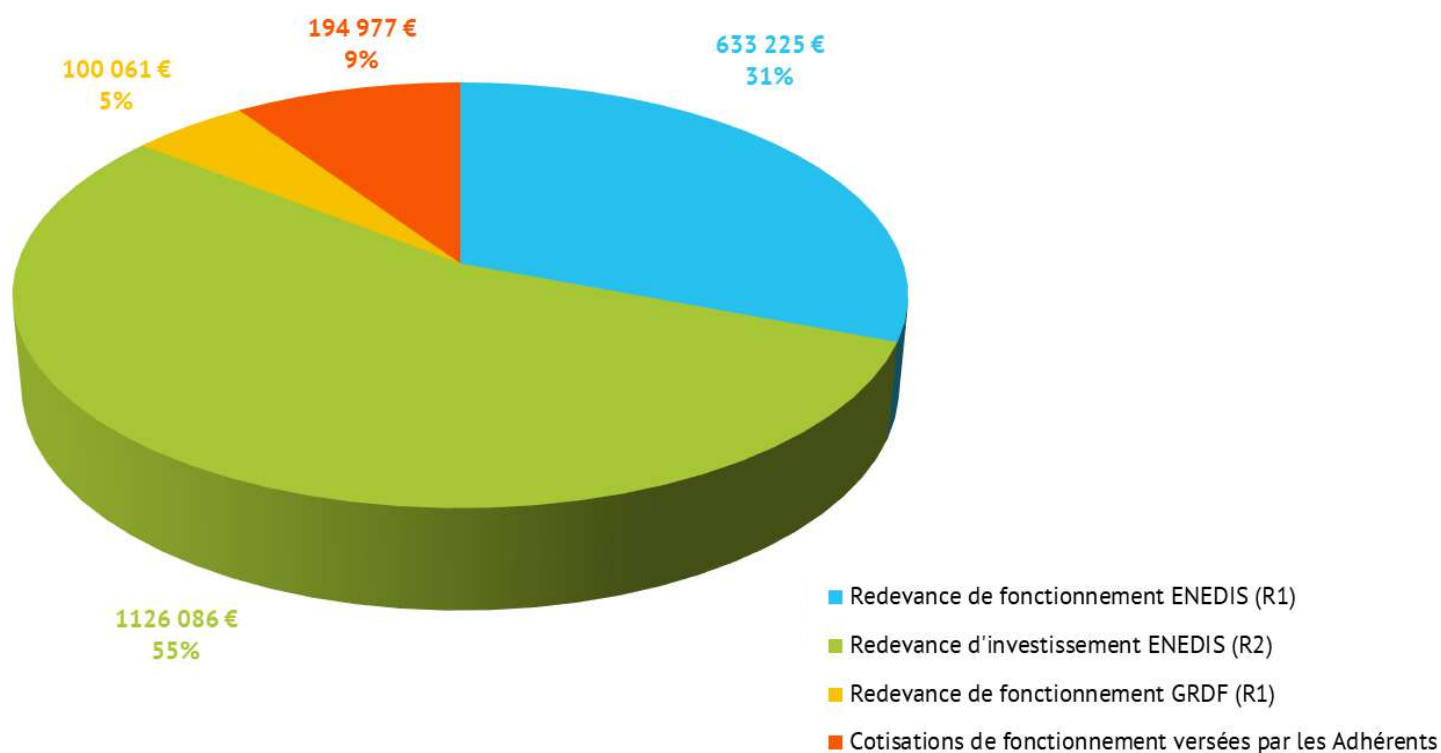


Évolution des Recettes

Les Subventions & Participations



Les Redevances & Cotisations



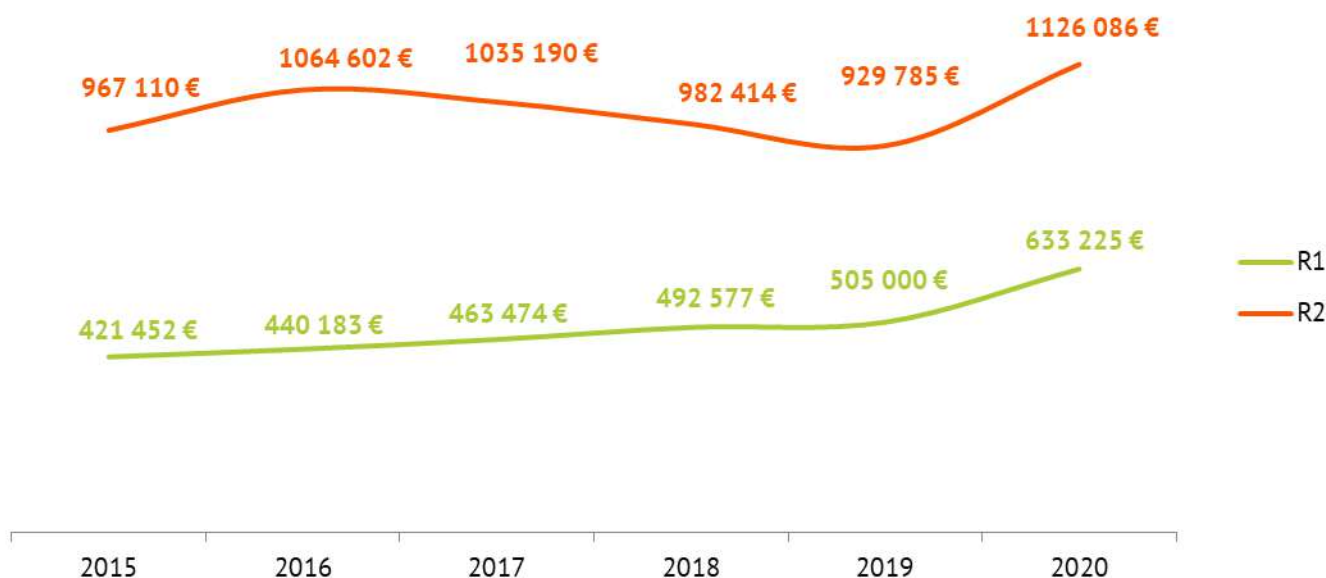
Les Redevances

Les Redevances ENEDIS

Les redevances R1 (de fonctionnement) et R2 (d'investissement) sont dues par Enedis au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession.

La R1 et une partie de la R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de la R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.

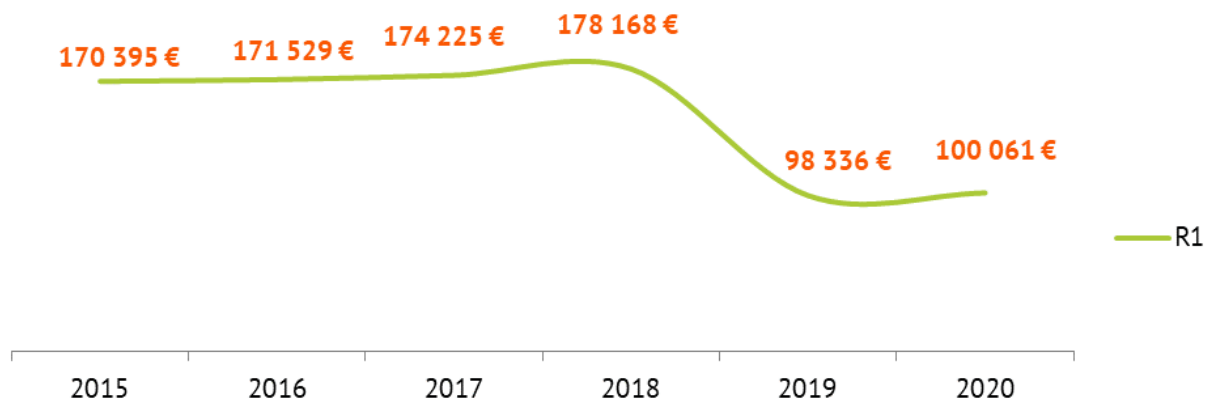
En 2020, après la signature du nouveau contrat de concession, un complément de R2 d'un montant de **378 564,08 €** au titre de l'année 2019, a été versé.



La Redevance GRDF

La redevance R1 (de fonctionnement) est due par GRDF en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages de gaz dans la concession.

À noter que la baisse de recettes en 2019 se justifie par le transfert de la compétence gaz des communes adhérentes à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.



Les aides aux communes

Le SymielecVar soutient les collectivités adhérentes et participe financièrement dans la réalisation de projets et de travaux.

Les travaux **d'effacement** du réseau de distribution publique **d'électricité**

50 % * du montant HT des travaux plafonné à 40 000 €

Les travaux d'équipement et **d'économies d'énergie** sur **l'éclairage public**

40 % * du montant HT des travaux dont le dispositif est éligible à la Charte Éclairage Public

Les travaux d'installation de **bornes de recharge** de véhicules électriques

10 % * du montant HT des travaux

Les audits énergétiques des installations **d'éclairage public**

50 % * sur les études

Les audits sur les **énergies renouvelables** thermiques et de récupération dans le cadre du programme **COTER**

100 % * sur les notes d'opportunités

Les audits sur la **rénovation énergétique** des bâtiments publics dans le cadre du Programme **ACTEE 2**

20 % * sur les audits énergétiques

** Ce taux déterminé pour l'année 2020 est redéfini chaque année.*

Le financement par fonds de concours

Pour accompagner les communes qui souhaitent réaliser des travaux sur les ouvrages de distribution publique d'électricité ou sur le réseau d'éclairage public, le SymielecVar met en place le dispositif de fonds de concours.

C'est un mécanisme financier qui permet à la collectivité d'imputer 3/4 du coût de la dépense (HT) en section d'investissement. Pour être applicable, le fonds de concours doit être instauré par une délibération.

SymielecVar

Collectivités

Lancement de l'ordre de service

Demande de participation :
Titre de recette :
75 % du montant HT
à la charge de la Collectivité

Imputation budgétaire pour mandatement de la participation à réception du titre de recette :
Mandat au compte 2041582

Fin des travaux

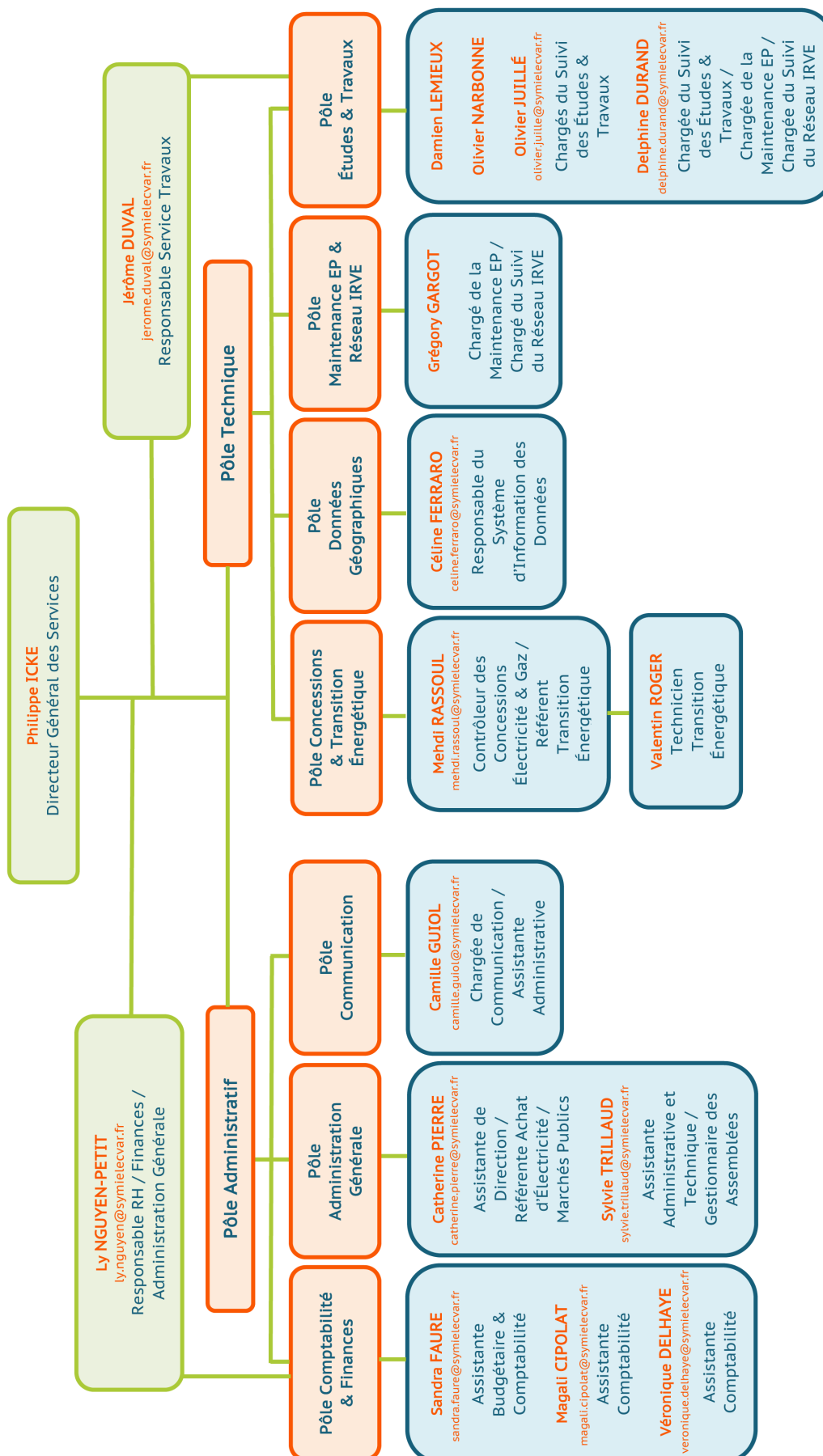
Demande du solde :
25 % du montant HT des travaux
+ la TVA pour les travaux d'Éclairage Public et Communications Électroniques

À réception du titre de recette :
Mandat au compte 6554

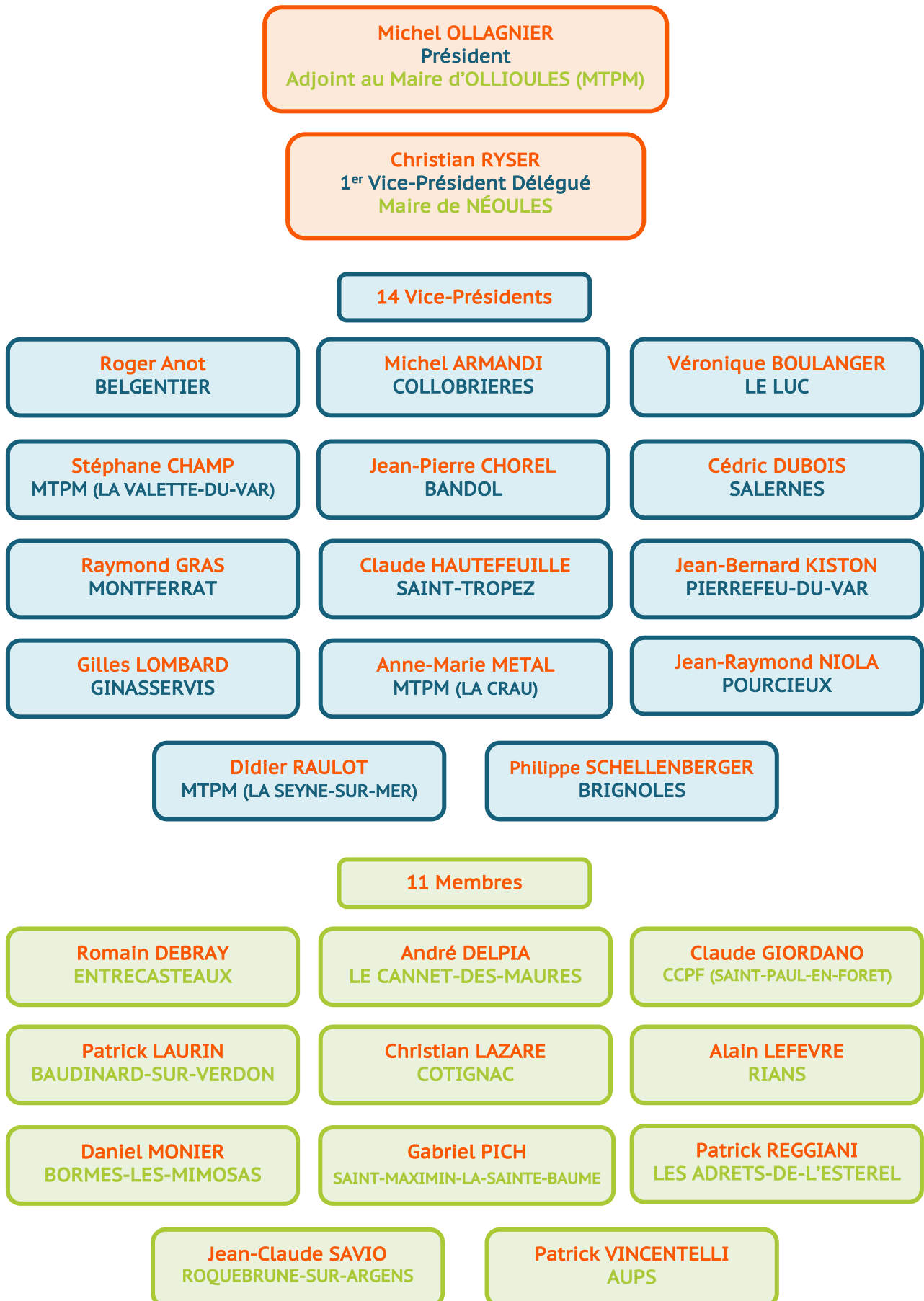


3.1. L'Organigramme des Agents

Organigramme du SymielecVar en Septembre 2020



Le Bureau - Octobre 2020



3.3. Les Commissions

Les Commissions - Novembre 2020

La Commission d'Appel d'Offres CAO

TITULAIRE

Jean-Bernard KISTON
Pierrefeu-du-Var

Richard MAURIN
Cabasse

Daniel MONIER
Bormes-les-Mimosas

Jean-Raymond NIOLA
Pourcieux

Georges ROUVIER
Chateaudouble

SUPPLÉANT

Michel ARMANDI
Collobrières

Franck ASTESIANO
Puget-Ville

Véronique BOULANGER
Le Luc

Gilles LOMBARD
Ginasservis

Jean-Claude SAVIO
Roquebrune-sur-Argens

La Commission Consultative des Services Publics Locaux CCSPL

Nicolas COLL
Le Lavandou

Christine CUNIBERTI
MTPM (La Seyne-sur-Mer)

Raymond GRAS
Montferrat

Gilles LOMBARD
Ginasservis

Jean-Raymond NIOLA
Pourcieux

Christian RYSER
Néoules

La Commission des Finances

Véronique BOULANGER
Le Luc

Jean-Bernard KISTON
Pierrefeu-du-Var

Christian LAZARE
Cotignac

Christian RYSER
Néoules



La Commission de Suivi & de Contrôle de Concession

Roger ANOT
Belgentier

Michel ARMANDI
Collobrières

Luc BAGNOL
MTPM (La Valette-du-Var)

Jean-Raymond NIOLA
Pourcieux

Guy PHILIPPEAUX
MTPM (Ollioules)

Christian RYSER
Néoules

Alain THOUROUDE
Saint-Julien

La Commission des Travaux

Roger ANOT
Belgentier

Boris AYASSE
Rocbaron

Michel DELATTRE
Cavalaire-sur-Mer

André DELPIA
Le Cannet-des-Maures

Michel LEBERER
Garéoult

Anne-Marie METAL
MTPM (La Crau)

Francis MONNI
Grimaud

Carole OLIBE
Pignans

Patrick REGGIANI
Les Adrets-de-l'Estérel

Michel THIBAUT
Le Castellet

La Commission Transition Énergétique & Mobilité Durable

Jean-Claude ALBERIGO
Cuers

Boris AYASSE
Rocbaron

André DELPIA
Le Cannet-des-Maures

Laurent CUNEO
MTPM (Hyères)

Cédric DUBOIS
Salernes

Patrick LAURIN
Baudinard-sur-Verdon

Jean-Luc MASSONNIER
Chateaufort

Olivier PAILLARD
Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Michel THIBAUT
Le Castellet

Patrick VINCENTELLI
Aups



3. Le Fonctionnement du SymielecVar

La Commission Consultative pour la Transition Énergétique CCPTE

SYMIELECVAR

Jean-Louis ARCAMONE
La Londe-les-Maures

Stéphane CHAMP
MTPM (La Valette-du-Var)

André DELPIA
Le Cannet-des-Maures

Cédric DUBOIS
Salernes

Jean-Pierre FRESIA
Ramatuelle

Patrick GAUTIER
Pourrières

Alain LEFEVRE
Rians

Anne-Marie METAL
MTPM (La Crau)

Daniel MONIER
Bormes-les-Mimosas

Olivier PAILLARD
Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Guy PHILIPPEAUX
MTPM (Ollioules)

Gabriel PICH
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

EPCI

Jean-Michel DRAGONE
Christian DAVID
Cœur du Var

Marc-Etienne LANSADE
Stephan GADY
Golfe de Saint-Tropez

Fabien BRIEUGNE
Alain FILIPPI
Lacs et Gorges du Verdon

Michel ARMANDI
Jean-Bernard KISTON
Méditerranée Porte des Maures

Michel RAYNAUD
François CAVALLIER
Pays de Fayence

Non désigné
Non désigné
Provence Verdon

Patrick BOUBEKER
Luciano ROBERTI
Vallée du Gapeau

Nathalie GONZALES
Cédric DUBOIS
Dracénie Provence Verdon

Jérémy GIULIANO
Nicole RULLAN
Provence Verte

Jean BRONDI
Bruno JOANNON
Sud Sainte-Baume

Christian BESSERER
Charles MARCHAND
Var Estérel Méditerranée

Gilles VINCENT
Non désigné
Toulon Provence Méditerranée



3.4. Le Registre des Délibérations

Les délibérations du Comité Syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application l'article L. 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

Bureau Syndical du jeudi 30 janvier 2020	
1	Avenant n°2 au marché subséquent n°1 relatif à l'application des prix ARENH pour l'achat groupé d'électricité
2	Avenant n°1 au marché subséquent n°2 relatif à l'application des prix ARENH pour l'achat groupé d'électricité
3	Mise à jour du programme d'effacement des réseaux d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques 2019
4	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Callas - Dossier n°2250 « Placette de la Paix »
5	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Néoules - Dossier n°1830 « Chemin du Moulin »
6	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Puget-Ville - Dossier n°2529 « Rue des Écoles »
7	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Garéoult - Dossier n°2451 « Nouveau Giratoire RD 554 »
8	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Le Luc - Dossier n°2842 « Réfection armoires de commande tr1 »
9	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie commune de Aiguines - Dossier n°2891
10	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie commune de Salernes - Dossier n°2316
11	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie commune de Le Luc - Dossier n°2828
12	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - Dossier n°1392/2017EP
13	Convention relative aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le CDG83 pour l'année 2020
14	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de La Cadière-d'Azur - Dossier n°2196/2019 « Calade Saint-Éloi »
15	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Gonfaron - Dossier n°2291/2019EP « RD 97 / Chemin des Bauquières »
16	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de La Roquebrussanne- Dossier n°2205/2019EP

Comité Syndical du vendredi 28 février 2020	
16b	Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal
17	Approbation du compte de gestion 2019 du budget annexe photovoltaïque
18	Adoption du compte administratif 2019 du SymielecVar budget principal
19	Adoption du compte administratif 2019 budget annexe photovoltaïque
20	Affectation du résultat de fonctionnement 2019
21	Approbation du compte de gestion 2019 du budget principal
22	Vote du budget primitif 2020 budget annexe photovoltaïque
23	Attribution du contrat de délégation du service public pour le réseau e-born
24	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de Besse-sur-Issole au profit du SymielecVar
25	Transfert de la compétence n°8 (Maintenance du réseau d'éclairage public) de la commune de Bargemon au profit du SymielecVar
26	Transfert de la compétence n°8 (Maintenance du réseau d'éclairage public) de la commune de Pierrefeu-du-Var au profit du SymielecVar
27	Transfert de la compétence n°4 (Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie) de la commune de Saint-Tropez au profit du SymielecVar
28	Signature du Cahier des Charges de Concession pour la Distribution Publique d'Électricité avec Enedis et EDF
29	Autorisation donnée au Président de lancer un appel d'offres ouvert pour des prestations de maintenance des réseaux d'éclairage public et de travaux de remplacements ponctuels
30	Actualisation du tableau des effectifs du SymielecVar au 1 ^{er} mars 2020
31	Mise à jour des modalités de fonctionnement du réseau Mouv'ElecVar : prise en charge des dépenses par le Syndicat et les communes adhérentes à compter du 1 ^{er} janvier 2020



Bureau Syndical du vendredi 24 juillet 2020

32	Autorisation donné au 1 ^{er} Vice-Président délégué pour signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Sanary-sur-Mer - Dossier n° 2775/2019 « Tronçon ancien Chemin de Toulon / Grande Bastide / Canolle »
33	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de Cavalaire-sur-Mer - Dossier n°2937/2020EEEP
34	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la commune de La Crau - Dossier n°1424/2019 « Avenue Jean Monnet »
35	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de La Londe-les-Maures - Dossier n°2116/2019 « Rue Jules Colombain / Rue de Bâle / Avenue du Général de Gaulle »
36	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Le Plan-de-la-Tour - Dossier n°2274/2019 « Place d'Emponse »
37	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Rayol-Canadel-sur-Mer - Dossier n°2370/2019EP « Amélioration EP Avenue Courmes »
38	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Rayol-Canadel-sur-Mer - Dossier n°2719 « Avenue Charles Koecklin »
39	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Saint-Tropez - Dossier n° 2663/2019 « Chemin de Tamaris »
40	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Saint-Tropez - Dossier n° 2776/2019 « Quartier du Portalet »
41	Aide financière du SymielecVar aux travaux sur réseau de distribution électrique et éclairage public pour l'année 2020
42	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Tourves - Dossier n° 2369/2019 « RD 205 Entrée Est T1 »
43	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la commune de Ollioules - Dossier n°1976/2019 « Chemin de Vallon Cros »
44	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la commune de La Seyne-sur-Mer - Dossier n°2125/2019 « Avenue du Général de Gaulle »
45	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la commune de La Valette-du-Var - Dossier n°2140/2019 « Avenues Bauchières et Sainte-Cécile »
46	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Varages - Dossier n°2751/2019EP « Parking des Aires »
47	Avenant n°3 au traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel entre le SymielecVar et GRDF
48	Programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques 2020
49	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de Villecroze - Dossier n°2939/2020EEEP
50	Mise à jour de la liste des membres du groupement de commande d'achat d'électricité

Comité Syndical du jeudi 8 octobre 2020

51	Élection du Président du SymielecVar
52	Élection du 1 ^{er} Vice-Président du SymielecVar
53	Élection des Membres du Bureau du SymielecVar
54	Élection des Vice-Présidents du SymielecVar
55	Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président et au Bureau
56	Élections des membres de la Commission d'Appel d'Offres
57	Adoption de nouveau taux d'indemnités perçues pour les fonctions de Président et de 1 ^{er} Vice-Président Délégué du SymielecVar à compter du 08/10/2020

Comité Syndical du mercredi 4 novembre 2020

58	Décision modificative n°1 de l'année 2020
59	Admission en non valeur
60	Indemnité forfaitaire de confection des documents budgétaires octroyée aux agents de l'État



61	Délibération autorisant le Trésorier à engager des poursuites à l'encontre des redevables de la Collectivité et autorisant le Président à signer la convention de recouvrement
62	Mise à jour des effectifs du SymielecVar au 01/09/2020
63	Fixation des participations des communes au titre des dépenses relatives aux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre de la DSP confiée à Easy Charge
64	Adoption du règlement intérieur du SymielecVar
65	Désignation des membres des différentes commissions
66	Désignation de deux délégués du SymielecVar au SICTIAM
67	Désignation de deux délégués du SymielecVar à AMORCE
68	Remboursement des frais d'huissier avancés par le Président et le 1 ^{er} Vice-Président du SymielecVar
90	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de Le Val au profit du SymielecVar

Bureau Syndical du mercredi 4 novembre 2020

69	Actualisation du programme de travaux 2020
70	Complément au régime indemnitaire en vigueur : extension du RIFSEEP (IFSE et CIA) aux cadres d'emplois des Ingénieurs et Techniciens Territoriaux
71	Convention 2021-2024 avec le CDG83 pour l'adhésion au service « médecine préventive »
72	Convention relative à l'usage des infrastructures d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques entre Var Très Haut Débit (Var THD) et le SymielecVar
73	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Bormes-les-Mimosas - Dossier n°1430/2019 « Train des Pignes tr1 »
74	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Bormes-les-Mimosas - Dossier n°1712/2019 « Train des Pignes tr2 »
75	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Brignoles - Dossier n°2229/2020 « Aménagement Cours Liberté »
76	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Brignoles - Dossier n°2458/2020 « Rue Jules Ferry »
77	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Brignoles - Dossier n°2460/2020 « Boulevard et Square Saint-Louis »
78	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de le Muy - Dossier n°2773/2020 « Avenue Jules Ferry / Boulevard du 8 mai tr3 »
79	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de le Muy - Dossier n°3034/2020 « Avenue Saint-Cassien »
80	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Le Plan-de-la-Tour - Dossier n°2508/2020 « Rue Alphonse Daudet »
81	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Aups - Dossier n°2984/2020EP « EP Piétonnier RD 557 »
82	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Le Beausset - Dossier n°3023/2020EP « Aire de bus Sainte-Brigitte »
83	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Gonfaron- Dossier n°3143/2020EP « Rénovation EP Place de la Victoire tr2 »
84	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de La Môle- Dossier n°3142/2020EP « Rénovation EP Place de la Mairie »
85	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de Rayol-Canadel-sur-Mer- Dossier n°2719/2020EP « Avenue Charles Koecklin »
86	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Rayol-Canadel-sur-Mer- Dossier n°2820/2020 « Voie verte Rue Cumenge »
87	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour la commune de Ollioules - Dossier n°2183/2020 « Chemin de Fayverolles »
88	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de La Roquebrussanne- Dossier n°1960/2020EP « EP Chemin des Molières partie basse »
89	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Sanary-sur-Mer - Dossier n°2270/2020 « Boucle de Beausoleil »
91	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de Roquebrune-sur-Argens - Dossier n°2099/2019 « Avenue des Pins Sylvestres - Les Issambres »



3.5. Le Registre des Arrêtés

Répertoire chronologique des arrêtés en 2020

N°	Date	Objet	Grade
1	06/01/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
2	08/01/2020	Avancement échelon à durée unique	Attaché Principal
3	08/01/2020	Radiation de cadres pour mise à la retraite	Attaché Principal
4	27/01/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
5	27/01/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Attaché Principal
6	07/02/2020	Changement d'emploi suite à mutation interne	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
7	07/02/2020	Attribution nouvelle bonification indiciaire	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
8	07/02/2020	Attribution PSR	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
9	07/02/2020	Attribution ISS	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
10	07/02/2020	Titularisation temps complet	Adjoint Technique
11	07/02/2020	Titularisation temps complet	Adjoint Technique
12	10/02/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Technicien Principal 2 ^{ème} Classe
13	07/02/2020	Renouvellement mise en détachement	Rédacteur
13B	11/02/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Rédacteur
14	17/02/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique
15	14/02/2020	Attribution IFSE	Rédacteur
16	06/03/2020	Attribution nouvelle bonification indiciaire	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
17	06/03/2020	Avancement échelon cadencement unique	Adjoint Technique
18	06/03/2020	Titularisation - Annule et remplace Arrêté 10-2020	Adjoint Technique
19	06/03/2020	Radiation des effectifs pour mutation	Technicien Principal 2 ^{ème} Classe
20	12/03/2020	Titularisation - Annule et remplace Arrêté 18-2020	Adjoint Technique
21	20/03/2020	Délégation de signature au DGS	Ingénieur en Chef
22	02/04/2020	Avancement échelon cadencement unique	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
23	02/04/2020	Intégration après nomination par voie de détachement	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
24	08/04/2020	Arrêté modifiant l'Arrêté 22-2020	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
25	15/04/2020	Nomination par voie de mutation	Agent de Maîtrise
26	15/04/2020	Attribution IFSE	Agent de Maîtrise
27	15/04/2020	Attribution IFSE	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
28	09/06/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique
29	09/06/2020	Attribution IFSE	Rédacteur
30	16/07/2020	Délégation de fonctions à Mme FANELLI Maire de Salernes	
31	31/07/2020	Autorisation à intervenir sur profil d'acheteur	Ingénieur en Chef
32	31/07/2020	Autorisation à intervenir sur profil d'acheteur	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe
33	28/07/2020	Délégation de signature au DGS	Ingénieur en Chef
34	31/07/2020	Changement d'emploi suite à mutation interne	Rédacteur
35	28/08/2020	Attribution NBI	Adjoint Technique
36	03/09/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique





N°	Date	Objet	Grade
37	09/09/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique
38	09/09/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique
39	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe
40	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
41	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Rédacteur
42	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Rédacteur
43	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Technique
44	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
45	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Administratif
46	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Technique
47	16/09/2020	Avancement échelon à cadencement unique	Adjoint Technique
48	28/08/2020	Attribution NBI	Rédacteur
49	23/09/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
50	01/10/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
51	08/10/2020	Délégation signature au 1 ^{er} Vice-Président	
52	08/10/2020	Délégation signature au DGS	
53	12/10/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Agent de Maîtrise Principal
54	03/11/2020	Mise en autorisation spéciale d'absence	Agent de Maîtrise Principal
55	03/11/2020	Mise en autorisation spéciale d'absence	Adjoint Administratif
56	04/10/2020	Attribution IFSE	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
57	25/11/2020	Mise en congé maladie ordinaire	Adjoint Technique
58	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif
59	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
60	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe
61	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif
62	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe
63	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe
64	14/12/2020	Attribution CIA	Rédacteur
65	14/12/2020	Attribution CIA	Technicien Principal 1 ^{ère} Classe
66	14/12/2020	Attribution CIA	Ingénieur en Chef
67	14/12/2020	Attribution CIA	Agent de Maîtrise
68	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Technique
69	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Technique
70	14/12/2020	Attribution CIA	Agent de Maîtrise Principal
71	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Technique
72	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Technique
73	14/12/2020	Attribution CIA	Adjoint Technique



3.6. Les Réunions du SymielecVar en 2020

En raison du contexte sanitaire, le SymielecVar a limité l'organisation d'événements en 2020. Afin d'assurer le bon fonctionnement de nos missions et la continuité du Service Public, le Syndicat s'est employé à privilégier la tenue de réunions en visio-conférence lorsque cela été possible et en présentiel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Janvier 23 Commission d'Appel d'Offres 30 Bureau	Février 11 Commission d'Appel d'Offres 12 Comité Syndical (reporté) 25 Commission d'Appel d'Offres 28 Comité Syndical	Mars 06 Réunion ERES Entente Régionale Énergies Sud 12 Signature du nouveau Cahier des Charges de Concession entre le SymielecVar, EDF & Enedis
Juillet 24 Commission d'Appel d'Offres 24 Bureau	Octobre 08 Comité Syndical Élection des instances du Syndicat 27 Commission d'Appel d'Offres 27 Comité Syndical (reporté)	Novembre 04 Bureau 04 Comité Syndical 17 Commission d'Appel d'Offres

3.7. L'Entente Régionale Énergies Sud : l'ERES

Créée en juin 2019, L'ERES, l'Entente Régionale Énergies Sud est née de la volonté de 4 Syndicats d'Énergie de la Région Sud souhaitant mutualiser leurs actions communes :

- le **SDE 04**, Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence
- le **SYME 05**, Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes
- le **SYMIELECVAR**, Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var
- le **SEV 84**, Syndicat d'Énergie Vauclusien

L'Entente permet de participer de façon collégiale à toutes les réflexions et projets portant sur le territoire régional et relevant des domaines tels que :

- le contrôle de concession
- la production d'énergie
- la maîtrise de la demande d'énergie
- l'achat d'énergie
- la transition énergétique
- la mobilité électrique

Afin de définir des axes de collaboration, l'Entente s'est réunie au SymielecVar le vendredi 6 mars 2020. À cette occasion, le **SMED 13**, Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône a rejoint l'ERES, qui regroupe désormais 5 syndicats d'énergie.



**FEDER**

Fonds Européen de Développement Régional

**Région Sud**

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**LE DÉPARTEMENT****Var**

Conseil Départemental du Var

**AMF 83**

Association des Maires du Var

**MTPM**

Métropole Toulon Provence Méditerranée

**Ministère de la Transition Écologique**

Certificat d'Économies d'Énergie

**ADEME**

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**SymielecVar**

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var

**FNCCR**

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

**Trésor Public**

Trésorerie de Brignoles

**Préfecture**

Préfecture du Var

**ALEC 83**

Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Var

**ENEDIS**

Distribution d'Électricité

**GRDF**

Distributeur de Gaz Naturel

**Orange**

Télécommunications



4.1. L'Information

Les Publications

Chaque année, le SymielecVar édite :

- un **rapport** annuel sur l'**activité** du Syndicat
- un **rapport** concernant l'**analyse** du Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- des **notes** d'informations
- des périodiques trimestriels, le **Var Info Énergie**



Les Fiches Compétences



Depuis sa création, le SymielecVar a développé très largement le champ de ses compétences autour de l'énergie.

Pour permettre une meilleure connaissance de nos missions ainsi qu'une utilisation optimale de nos ressources, le Syndicat a édité un **classeur des Fiches Compétences**.

Un exemplaire a été soit remis, soit adressé à chaque commune adhérente en mai 2019.

Une version numérique est consultable en ligne sur www.symielecvar.fr / rubrique Compétences.

L'Application

En 2019, le SymielecVar s'est doté d'une **application** SmartPhone : l'**outil de signalement**.

En quelques clics, vous pouvez nous signaler un dysfonctionnement sur votre commune, au niveau :

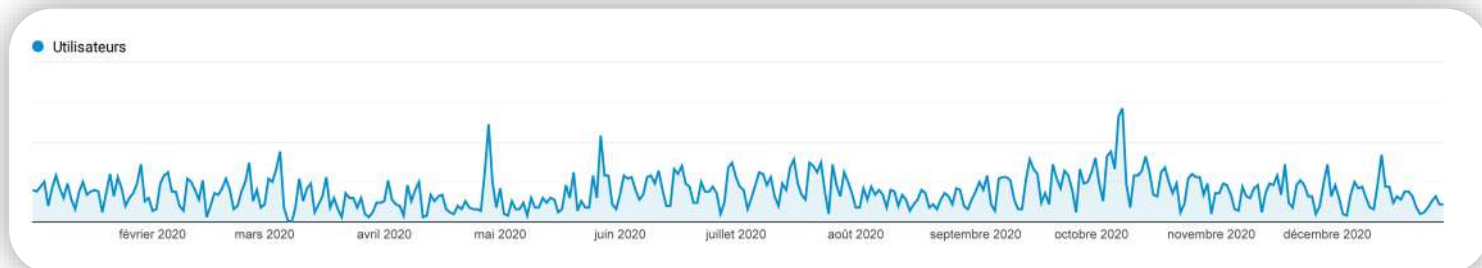
- des travaux réalisés par le SymielecVar ou les Concessionnaires
- des ouvrages des réseaux de distribution publique d'électricité ou de gaz naturel
- des bornes de recharge du réseau eborn

À la rentrée 2021, une nouvelle version de cette application sera disponible, plus simple, plus rapide, plus intuitive !



Le Site Internet

Régulièrement alimenté, le site www.symielecvar.fr est un outil pratique pour consulter toutes les informations utiles du Syndicat.



La nouvelle version du site Internet connaît un **bilan satisfaisant** depuis sa mise en ligne en novembre 2018.

Plus de **5 479 utilisateurs** ont consulté le site, 85,9 % sont des nouveaux visiteurs et 14,1 % sont des visiteurs réguliers ou occasionnels.

Près de **20 196 pages** ont été consultées pour une durée moyenne de **2 minutes 07** par session.

Après la page d'accueil, les pages les plus visitées sont les pages « **Compétences** » et « **Qui sommes-nous ?** » pour connaître l'historique et les missions du SymielecVar. Enfin la rubrique « **Documentation** » est également fréquentée pour consulter ou télécharger les documents.

Les Réseaux Sociaux

Le SymielecVar est présent sur les réseaux sociaux, **212 abonnés** peuvent suivre les actualités du Syndicat sur **Twitter** depuis 2015. Une véritable opportunité pour communiquer avec les collectivités adhérentes et les administrés et pour s'informer des activités des partenaires.

Le Syndicat a créé une Chaîne **YouTube** en 2020. Les Internauts peuvent retrouver des vidéos sur le présentation du SymielecVar, le rôle des Délégués, le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques...

En 2021, le SymielecVar dispose également d'un compte et d'une page sur **LinkedIn**, un réseau social incontournable pour développer son réseau professionnel.



Internet

www.symielecvar.fr



Twitter

@SymielecVar83



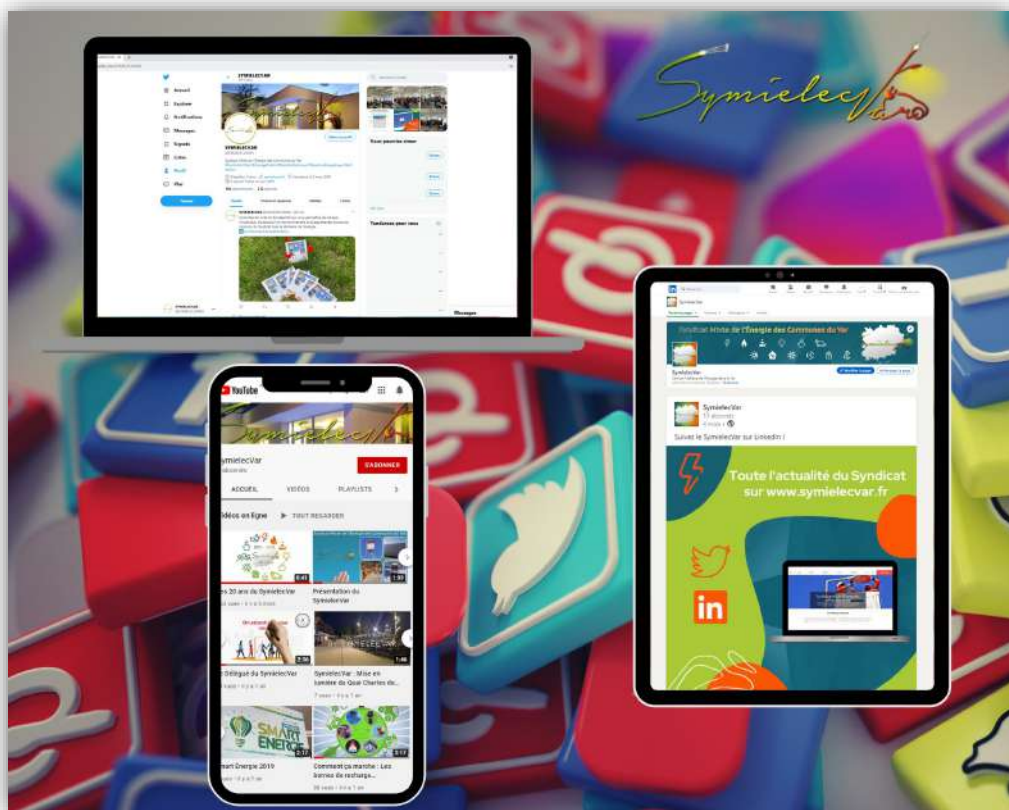
YouTube

SymielecVar



LinkedIn

SymielecVar



var-matin

Jeudi 15 octobre 2020

Le SymielecVar change de tête



Plus de cent cinquante personnes présentes.

(Photo A. B.)

Le Syndicat mixte de l'énergie des communes du Var (Symielecvar) a tenu son assemblée générale à l'espace Jean-Louis Dieux au Luc devant plus de 150 personnes. Était notamment présent pour les accueillir, le maire Dominique Lain.

Le point principal abordé était l'élection du conseil d'administration à bulletin secret. Ont été élus : Michel Ollagnier, président, et Christian Ryser (représentant la commune de Néoules) 1^{er} vice-président ainsi que les membres du bureau. Le bureau est composé de quatorze vice-présidents et onze membres choisis en tenant compte d'une répartition géographique équitable pour que tous les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

à fiscalité propre, soient représentés.

Autres points abordés : la mise en place de la commission d'appel d'offres afin de permettre rapidement de pouvoir attribuer des marchés en cours. Le comité syndical a donné délégation au président et au bureau pour toutes les questions autres que budgétaires et statutaires.

L'EPCI regroupe 140 communes leur permettant de gérer ensemble un problème d'intérêt commun. Il est l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes questions touchant au domaine de l'énergie électrique et l'autorité de contrôle de la mission de service public assuré par le concessionnaire Enedis. Il contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, en assurant

Le nouveau président

Depuis 2002, Michel Ollagnier a été successivement délégué, puis vice-président et 1^{er} vice-président Délégué au Symielec Var. Élu à Ollioules, il est adjoint délégué en charge des sports, de la jeunesse, des nouvelles technologies et des cimetières. Ingénieur pendant 20 ans au ministère de la Défense, Michel Ollagnier avait en charge la logistique et l'entretien des systèmes d'armes de navires



de la Marine Nationale. Depuis 10 ans, il assure la fonction de directeur technique du Syndicat mixte Intercommunal de traitement et de transport des ordures (SITOMAT).

des programmations annuelles de travaux de dissimulation des lignes électriques qui polluent le paysage visuel de nos villages.

A. B.

La population concernée sur le territoire du Syndicat est de 661 484 habitants. La longueur de réseaux publics d'électricité haute tension (20 000 volts) et basse tension (230/380 volts) dans le périmètre du syndicat est de 16 263 km.



LE LUC

Un nouvel éclairage plus économique

Le maire Dominique Lain a réceptionné la première tranche des travaux de remplacement des luminaires situés boulevard Charles Gaudin et route de Toulon entre le giratoire de l'Europe et le giratoire du commandant-Beltrame. Étaient présents Philippe Icke, conseiller municipal délégué à la transition écologique et Xavier Marenghi de l'entreprise ECE chargée des travaux.

Les travaux ont été confiés au Syndicat mixte de l'Énergie des communes du Var (SYMIELECVAR).

Soixante-treize luminaires de 150 et 250 W ont été remplacés par des luminaires à LED de 51 et 77 W respectivement, soit un gain de 70 % de puissance installée. Afin de ne pas éclairer inutilement aux heures où la circulation est faible, une baisse de puissance de 50 % est rendue possible grâce à la technologie LED entre 23h et 05h. Conjuguées ensemble, ces actions permettent un gain de 80 % de consommation en KWh sur les points lumineux remplacés.

« Outre le fait que ces nouvelles lanternes occasionneront à terme de sérieuses économies, ces travaux s'avèrent nécessaires », explique Dominique Lain. « Les réseaux d'éclairage de la commune sont vétustes et génèrent des nuisances lumineuses fortes. Afin de réduire l'impact écologique de la lumière, le nouvel éclairage respecte l'arrêt sur les nuisances lumineuses qui im-



Philippe Icke, Xavier Marenghi, Dominique Lain, avenue Charles Gaudin où les lanternes ont été remplacées. (Photo A. B.)

pose une forte diminution d'émanation de lumière vers le ciel nocturne. La température de couleur des lampes a été modifiée afin de permettre une meilleure vision nocturne et une perception sans déformation des couleurs. » En outre, « les candélabres ont été repeints couleur bordeaux afin de donner à cette artère un meilleur aspect visuel

de jour », poursuit le maire, qui annonce qu'« une deuxième tranche de travaux de 103 luminaires est programmée en début d'année 2021 dans le secteur situé entre le giratoire de l'Europe et Pioule. Ce qui portera à un total de 176 luminaires remplacés d'ici le mois de mars 2021 ».

A. B.



4.3. 2020 en images

Élection des instances du SymielecVar lors du Comité Syndical du jeudi 8 octobre 2020



Sélection de bornes de recharge mises en service en 2020



Parking des Plages du Mourillon
TOULON



Parking du Stade
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME



Avenue Georges Clémenceau
LA LONDE-LES-MAURES



Avenue des Pêcheurs
HYÈRES

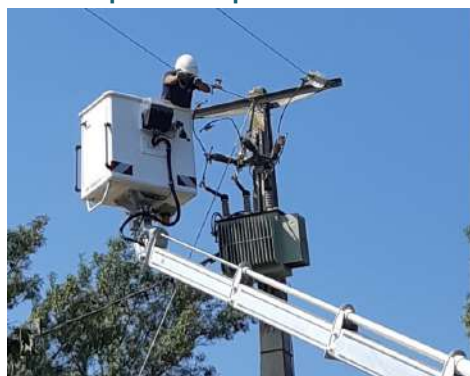




L'ombrière photovoltaïque installée sur le Parking du SymielecVar



Mise en place d'un poste de transformation - GASSIN



Remplacement d'un poteau Basse Tension - LA BASTIDE





Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var



614 Rue des Lauriers ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES



04 94 37 28 11



contact@symielecvar.fr



www.symielecvar.fr



[@SymielecVar83](https://twitter.com/SymielecVar83)



[SymielecVar](https://www.youtube.com/SymielecVar)



[SymielecVar](https://www.linkedin.com/company/SymielecVar)



Scannez ce QR Code pour accéder au site Internet du SymielecVar

Comment ça marche ?

Télécharger une application de lecture de flash code sur Internet.
Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo
de votre Smartphone ou de votre tablette tactile.